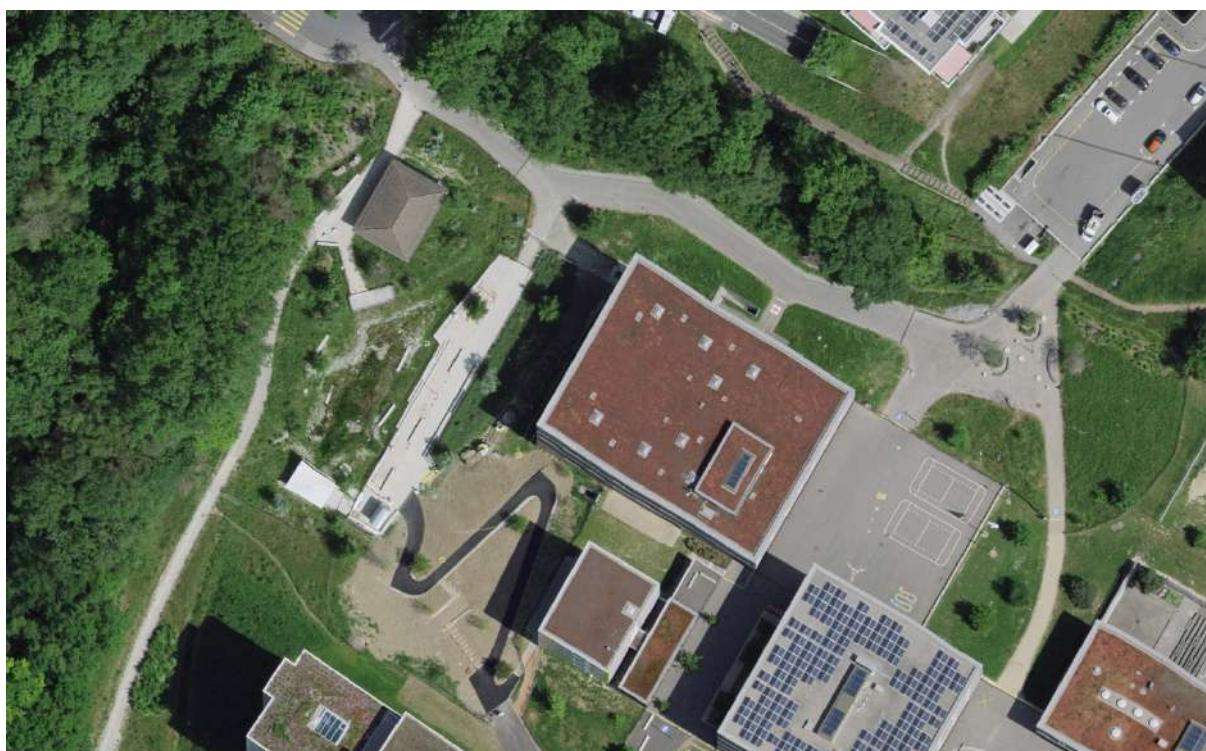


## COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES ET VILLE DE LANCY MAISON DE QUARTIER – LA CHAPELLE-LES SCIERS

### CONCOURS D'ARCHITECTE ET INGÉNIEUR CIVIL À UN DEGRÉ, SELON LA NORME SIA 142

Rapport de Jury



Source : [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch)







## TABLE DES MATIÈRES

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| <b>MOT DU PRESIDENT .....</b>                  | <b>5</b>  |
| <b>PREAMBULE.....</b>                          | <b>6</b>  |
| <b>SITUATION ET CONTEXTE.....</b>              | <b>7</b>  |
| <b>PRESENTATION DE LA PROCEDURE .....</b>      | <b>9</b>  |
| Type de Procédure .....                        | 9         |
| Calendrier de la procédure .....               | 9         |
| Critères d'appréciation des projets .....      | 9         |
| Issue de la Procédure .....                    | 9         |
| Jury .....                                     | 10        |
| <b>CAHIER DES CHARGES.....</b>                 | <b>12</b> |
| Vision directrice du projet .....              | 12        |
| Situations réglementaires et contraintes ..... | 12        |
| Programme des locaux .....                     | 14        |
| Enjeux de développement durable.....           | 15        |
| <b>DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE .....</b>       | <b>16</b> |
| Réception des projets .....                    | 16        |
| Jugement des Projets .....                     | 17        |
| Levé de l'anonymat.....                        | 20        |
| <b>APPROBATION .....</b>                       | <b>22</b> |
| <b>PROJETS PRIMES ET MENTIONS .....</b>        | <b>25</b> |
| LA GIOSTRA.....                                | 26        |
| LA MAISON BLEUE .....                          | 30        |
| LE PERCHOIR .....                              | 34        |
| TROIS HORIZONS .....                           | 38        |
| PUBLIC SQUARE .....                            | 42        |
| DON'T LET ME DOWN .....                        | 46        |
| <b>PROJETS NON PRIMÉS.....</b>                 | <b>51</b> |



## MOT DU PRESIDENT

Réaliser une maison de quartier au cœur d'un ensemble d'habitations, nouvellement construit, est toujours un événement important. Au-delà de la mémoire collective que ce moment peut avoir, il façonne le lien entre les habitants et leur quartier et favorise l'appartenance à une communauté qui, grâce à ce programme, se retrouve autour d'un idéal, être ensemble. Paradoxalement, la résonnance d'un tel bâtiment est inversement proportionnelle à sa dimension. Aussi petit soit-il, il devient majeur par sa singularité, son indépendance et sa fonctionnalité.

La nouvelle maison de quartier de Chapelle-Les Sciens est exactement dans ce cadre. Située en légère marge du quartier, à l'emplacement de l'ancienne maison des jardiniers, en contre-bas de l'école du Sapay, bordant une lisière de forêt, elle s'inscrit dans un écrin de nature de grande valeur que l'architecture peut révéler. Les usages attendus, son programme précis répondent aux besoins d'activités variées et utiles aux habitants, tous âges confondus.

En tant que président du jury, je veux avant tout remercier la Ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates de leur démarche engagée pour l'organisation d'un concours SIA 142. Il est rare d'être amené à juger plusieurs projets, dans le cadre d'une telle procédure, pour une architecture d'aussi petite dimension. L'organisation d'un concours n'est pas une entreprise facile, elle engage de multiples acteurs et le respect de procédures qui nécessitent de l'investissement et du temps, qui peuvent parfois entraver les planifications politiques et leurs engagements. Je veux donc souligner la démarche des deux communes qui, ici, démontrent une grande sensibilité et un soin porté à leur quartier dans une quête ambitieuse de choisir, grâce à un jury professionnel et non professionnel, le projet le plus adapté aux enjeux de ce lieu et de son avenir.

Je tiens également à remercier le jury, composés d'architectes, d'ingénieurs et de paysagistes de grande valeur ainsi que différents représentants politiques et spécialistes des animations socio-culturelles. Les deux journées consacrées à notre délibération ont montré l'importance de comprendre la précision des besoins et leur fonctionnalité au quotidien. La qualité des échanges, l'écoute entre l'ensemble des membres du jury, nous a permis de transmettre nos différentes approches sur des sujets aussi subjectifs que la recherche d'une qualité architecturale dans un contexte sensible et dont le programme et les usages se doivent d'être le plus juste possible. Grâce à ces journées, le jury a découvert à quel point la petitesse du projet requiert de l'attention sur la précision des choix, la pertinence des sujets techniques et représentatifs d'une telle architecture.

Les trente-quatre projets jugés démontrent l'intérêt d'une profession pour un programme public et de quartier. La qualité des projets présentés, leurs recherches et leurs propositions variées, confirment l'importance du choix des maîtres d'ouvrage d'offrir la possibilité d'une procédure très sélective à laquelle une jeune génération d'architecte se reconnaît et se voit confirmée dans leur engagement.

## PREAMBULE

Le concours d'architecture portait sur la création d'une maison de quartier intercommunale destinée à renforcer la cohésion sociale et à répondre aux besoins croissants des habitant-e-s du quartier de La Chapelle – Les Sciers, situé à cheval sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates.

Ce quartier en pleine expansion compte aujourd'hui plus de 3'200 habitant-e-s, dont une part importante de familles avec enfants. Depuis l'ouverture en 2021 de l'espace d'animation « La Boîte », la forte fréquentation du lieu a confirmé la pertinence d'une offre socioculturelle adaptée au jeune public, notamment les 7-12 ans. Toutefois, l'augmentation constante du nombre d'enfants en bas âge et d'adolescent-e-s dans le quartier met en évidence la nécessité d'élargir cette offre et de proposer un nouvel équipement qui sera capable, avec la Boîte, d'accueillir également les 4-12 ans, les adolescent-e-s ainsi que le tout public.

Ce nouveau lieu devra permettre le développement d'activités d'animation, de rencontre et de participation citoyenne. Il hébergera des prestations de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), des projets communaux (cours de français, repas communautaires, soutien à la parentalité), ainsi que des activités portées par le tissu associatif local. L'ancienne maison des jardins familiaux, par sa position stratégique et son potentiel, a été identifiée comme site d'implantation de ce futur équipement.

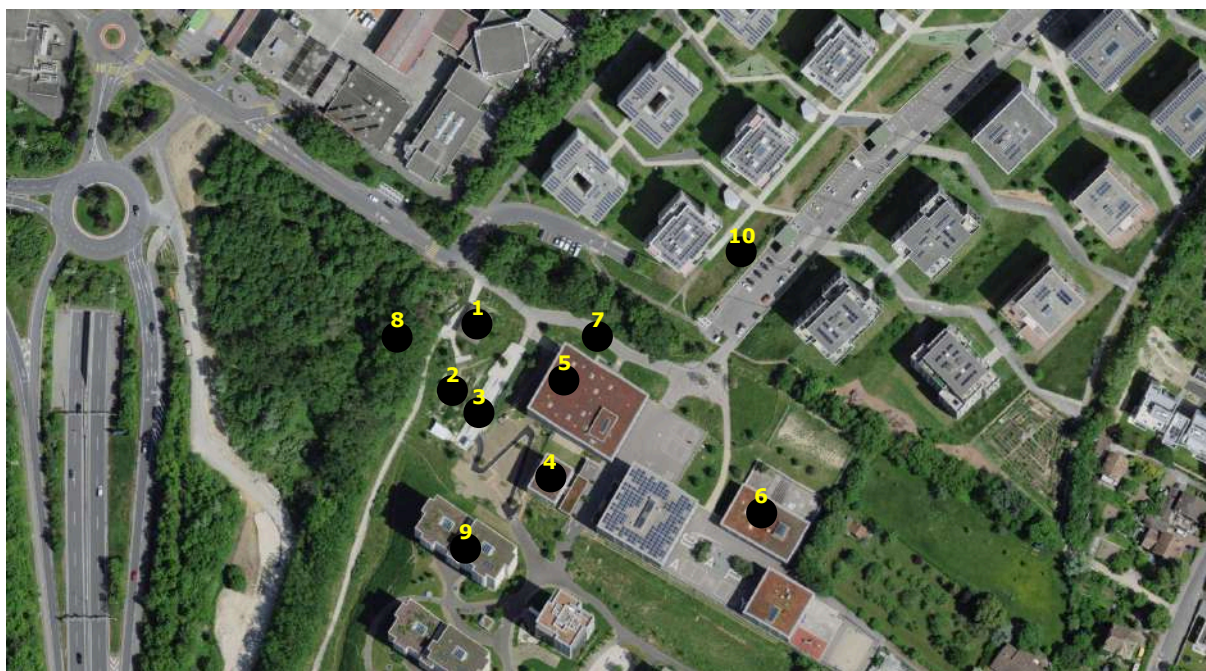
Une autorisation préalable étant en force, avec les dérogations nécessaires obtenues (notamment en lien avec le PLQ et les zones sensibles du site), les conditions ont été réunies pour engager un concours d'architecture. Le choix d'un concours en un tour, ouvert à une large diversité de bureaux, visait à encourager l'innovation, et à sélectionner un projet exemplaire sur les plans fonctionnel, social, environnemental et architectural.

Le bâtiment devait s'inscrire dans une démarche de durabilité forte, viser la neutralité carbone autant que possible, tout en offrant des espaces flexibles, évolutifs et accueillants pour tous les publics. Il s'agissait de proposer une architecture à l'image du quartier : inclusive, dynamique et tournée vers l'avenir.

## SITUATION ET CONTEXTE

Le périmètre concerné par le concours se situe à l'est de la commune de Plan-les-Ouates, en limite du quartier des Sciers (PLQ 29783 « Les Sciers ») idéalement situé entre le centre-ville et la campagne genevoise. Ce projet urbain fait partie du périmètre « La Chapelle-Les Sciers », à cheval sur les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy.

Ce territoire est en pleine mutation, avec plus de 1'400 logements construits : environ 711 logements aux Sciers et 692 logements dans le quartier de La Chapelle. À terme, cet ensemble comptera environ 4'000 habitants. Des équipements publics, tels qu'une école, des infrastructures sportives et culturelles, ont été implantés à la croisée des deux municipalités et sont aujourd'hui notamment sous gestion par le Groupement intercommunal du Sapay. La future maison de quartier viendra s'intégrer et compléter ces équipements existants.



*Extrait maps.geo.admin.ch*

### Légende :

- 1.** AMJF – Ancienne Maison des Jardins Familiaux
- 2.** Bassin de rétention
- 3.** Esplanade et rampe des aménagements de la Coulée Verte
- 4.** La Boîte
- 5.** L'École du Sapay
- 6.** Le GILS - Groupement Intercommunal Le-Sapay
- 7.** Chemin du Sapay
- 8.** La Forêt
- 9.** Quartier Les Sciers
- 10.** Quartier La Chapelle

Le site du projet se trouve sur l'ancien emplacement des jardins familiaux, aujourd'hui relocalisés au sud-ouest du quartier pour laisser place à l'urbanisation du secteur des Sciers. De cette époque subsiste l'ancienne maison des jardins familiaux, bâtiment existant qui constitue le point de départ du projet.

Un bâtiment provisoire sera réalisé d'ici juin 2025, à proximité de l'École du Sapay, afin d'offrir une réponse.

La future maison de quartier sera située à proximité immédiate de l'école primaire du Sapay, qui accueille près de 700 enfants issus des quartiers des Sciers, de La Chapelle



et des environs. Le bâtiment joue un rôle d'interface entre l'école et la forêt, et s'inscrit dans une logique de continuité des usages et des cheminements piétons.

Dans le cadre du développement du quartier, un concours d'architectes-paysagistes a été organisé en 2017. Le bureau InSitu, lauréat, a imaginé une diversité d'espaces extérieurs aujourd'hui réalisés, dont deux éléments en contact direct avec le périmètre du concours : un jardin d'eau de pluie à ciel ouvert et une coulée verte intégrant des cheminements piétons.

Il est à noter que le bâtiment existant se situe dans le périmètre de la lisière forestière du Sapay. En lien avec les objectifs du PLQ des Sciers et les contraintes du site, une Demande Préalable (DP 329'178/1) a été déposée à l'automne 2023 auprès de l'OAC (Office des autorisations de construire) pour permettre le changement d'affectation et l'agrandissement du bâtiment. Cette demande a été autorisée en avril 2024. L'ensemble des autorités compétentes a émis un préavis favorable à la poursuite du projet.

Portée conjointement par la Commune de Plan-les-Ouates et la Ville de Lancy, cette future maison de quartier s'inscrit pleinement dans une démarche intercommunale, répondant aux besoins d'une population en constante évolution.

Le projet sera développé sur la parcelle n° 7090 de la Commune de Plan-les-Ouates, au Chemin Le-Sapay, 8 - 1228 Plan-les-Ouates.

Le périmètre de projet, en rouge ci-après qui doit accueillir l'ensemble du programme, est défini par les limites parcellaires ainsi que par les contraintes du site et les enjeux des Maîtres d'ouvrage (PLQ ; la demande préalable ; la limite à la lisière forestière existante et le projet de Bassin de rétention).



## PRESENTATION DE LA PROCEDURE

### Type de Procédure

En conformité avec le règlement SIA 142, la procédure a été organisée sous forme d'un concours de projets d'architectes et ingénieurs civils en procédure anonyme ouverte à un degré. Cette procédure est soumise à la législation sur les marchés publics et aux traités internationaux et aux bases légales listées dans le règlement.

### Calendrier de la procédure

Le calendrier de l'ensemble de la procédure est le suivant :

|                                              |                                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------|
| Lancement de la procédure sur SIMAP          | 18 septembre 2025               |
| Soumission des questions                     | 02 octobre 2025                 |
| Réponses aux questions (délai indicatif)     | 14 octobre 2025                 |
| Rendu des projets                            | <b>12 décembre 2025 à 12h00</b> |
| Désignation du projet lauréat (notification) | Fin janvier 2026                |
| Exposition                                   | Février 2026                    |

### Critères d'appréciation des projets

Les projets rendus ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique, ni pondération) :

- Qualité architecturale et identitaire du projet.
- Le respect du programme.
- Solution réutilisation de l'existant.
- Intégration dans l'environnement paysager environnant.
- Modularité de la proposition.
- Intégration au site.
- Stratégie environnementale, sociale et énergétique.
- Économicité générale du projet.

### Issue de la Procédure

Sous réserve des voies de recours, du résultat des discussions portant sur les honoraires et les modalités d'exécution des prestations, de l'acceptation des crédits d'études et de constructions, des autorisations de construire et des modifications qui pourraient être demandées par le maître de l'ouvrage, ce dernier a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires pour les études et la réalisation, telles que définies dans les règlements SIA portant sur les honoraires (édition en vigueur), à l'auteur du projet recommandé par le jury.

## Jury

### Président du Jury :

**Christian Dupraz**, Architecte FAS - Christian Dupraz Architecture Office SA

### Membres Maîtres d'ouvrage :

**Salima Moyard**, Conseillère Administrative Ville de Lancy

**Philippe Rochetin**, Conseiller Administratif Commune de Plan-les-Ouates

**Caroline Monod**, Conseillère Municipale Ville de Lancy

**Denis Thorimbert**, Conseiller Municipal Commune de Plan-les-Ouates

**Vincent Kunzi**, Chef de Service, Représentants SASL - Affaires sociales et du logement, Ville de Lancy

**Séverine Jacquesson**, Responsable du SASJ (Action Sociale et de la Jeunesse), Commune de Plan-les-Ouates

**Guy Musy**, Coordinateur région Aire, FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle)

### Membres Maîtres d'ouvrage professionnels :

**Maude Christophe**, Architecte - Cheffe du pôle architecture, Service des Travaux et de l'énergie, Ville de Lancy

**Roxane Eudes**, Architecte - Cheffe de projet – Service Construction et Aménagement, Commune de Plan-les-Ouates

### Membres professionnels indépendants :

**Guillaume Yersin**, Architecte EPFZ FAS – Saas Architectes

**Katrien Vertenten**, Architecte AAM FAS – Nomos Architectes

**John Magnin**, Ingénieur Civil – Le Collectif Ingénieurs civils et bois

**Valérie Hoffmeyer**, Architecte paysagiste FSAP - pleineterre

**Thierry Buache**, architecte EPFL FAS - SUJETS OBJETS

### Suppléants :

**Damien Bonfanti**, Conseiller Administratif et Maire de la Ville de Lancy

**Fabienne Monbaron**, Maire Commune de Plan-les-Ouates

**Thierry Dérobert**, Conseiller Municipal Ville de Lancy

**Marie-José Molla**, Conseillère Municipale Commune de Plan-les-Ouates

**Aurélia Yammine**, Architecte Cheffe de projet, Service des travaux et de l'énergie, Ville de Lancy

**Vincent Le Moüel**, Architecte – Responsable du secteur Construction et Energie, Commune de Plan-les-Ouates

**Serge Moser**, ingénieur EPF, MBA INSEAD, M&R CONSEILS PROJETS IMMOBILIERS SA

Spécialistes-conseils

**Valentin Irschlinger** – Représentants Service Environnement et espaces verts, Délégué biodiversité et durabilité, Commune de Plan-les-Ouates

**Thomas Riera** – Représentant Service Environnement, Ville de Lancy

**Séverine Pastor** – Cheffe de projet à l'Office d'urbanisme

**Stéphane Michlig** – Quartal SA, Économise de la construction

**Romain Kilchherr** – Perenzia SA, Développement Durable

Organisateur de la procédure

**Mme Madeleine Deshaies** - Cheffe de projet - M&R conseils projets immobiliers SA, Genève

## CAHIER DES CHARGES

### Vision directrice du projet

Le projet de Maison de quartier « La Chapelle-Les Sciers », porté par Plan-les-Ouates en partenariat avec la Ville de Lancy, vise à créer un équipement de qualité architecturale affirmée, sélectionné par concours, afin de servir de repère emblématique dans le tissu urbain. Ce lieu devra favoriser le lien social, la convivialité et la mixité pour toutes les générations, tout en étant aisément appropriable par les habitant·e·s.

L'accent est mis sur la création d'espaces flexibles, inclusifs et évolutifs, propices aux rencontres et à des usages variés, avec un soin particulier pour l'accessibilité, la qualité de vie et l'intégration harmonieuse dans le contexte local. Le projet doit tenir compte des contraintes du site, valoriser le paysage et les espaces extérieurs, et promouvoir un développement durable à travers des choix constructifs responsables et performants.

Le quartier de La Chapelle - Les Sciers, marqué par une population jeune et croissante, nécessite un nouvel équipement intercommunal polyvalent pour répondre à la forte demande des familles. Ce lieu complètera l'offre de « La Boîte » en proposant des activités libres pour les enfants de 4 à 12 ans et les adolescent·e·s, ainsi que des actions communautaires et des espaces pour les associations locales. L'objectif est de favoriser la participation citoyenne, les échanges intergénérationnels et la convivialité, tout en assurant des déplacements piétons sûrs entre les principaux équipements du quartier.

### Situations réglementaires et contraintes

Le site de l'implantation de la nouvelle maison de quartier présente une situation géographique particulièrement stratégique. Ce positionnement permet à la maison de quartier de jouer un rôle central dans la dynamique urbaine et sociale du secteur, en facilitant les connexions inter-quartiers et en participant à l'animation du futur parc public.

### Plan Localisé de Quartier (PLQ) pour Les Sciers

Le projet de la nouvelle maison de quartier se situe bien dans le PLQ des Sciers. De fait, toute modification du PLQ initial devra faire l'objet d'une demande spécifique et sera rendue opposable. Le PLQ ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant, le projet lauréat du présent concours sera la base d'une mise à jour de ce dernier sous la forme de dérogation.

### Limite à la forêt

Le bâtiment existant de la maison des jardins familiaux est situé dans un périmètre où la lisière forestière ne permet pas la construction à moins de 20 mètres de celle-ci. Cependant, le bâtiment existant est considéré comme acquis tant que sa démolition totale n'intervient pas.

## Bassin de rétention

La vision du développement durable du quartier vise à équilibrer fonctions sociales et écologiques. Les aménagements paysagers, réalisés par IN SITU Architectes paysagistes, s'organisent autour de deux secteurs : la Coulée verte, axe de mobilité douce avec gestion des eaux de ruissellement et intégration paysagère, et un bassin de rétention, pensé comme espace écologique et éducatif.



*Images IN SITU, Source : in-situ-sa.ch*

Véritable zone humide paysagère, il contribue également à l'enrichissement de la biodiversité, à la réduction des îlots de chaleur, ainsi qu'à la sensibilisation des habitant·e·s au cycle de l'eau. Situé sur la même parcelle que le périmètre du présent projet architectural, cet aménagement récemment réalisé constitue une contrainte à intégrer dans le développement du projet.

## Le bâtiment existant - L'Ancienne Maison des Jardins Familiaux



*Photos extérieures @HKD géomatique.*

L'ancienne maison des Jardins Familiaux ne dispose pas, en l'état, des surfaces nécessaires pour répondre aux exigences définies par les Maîtres d'ouvrage.

La conservation et la valorisation de l'existant s'inscrivent dans une logique de réemploi des structures, des matériaux et des ressources disponibles sur site. L'approche attendue relève ainsi d'une stratégie de régénération urbaine, visant à activer le potentiel du site existant comme base d'un projet contemporain à forte valeur écologique, architecturale et symbolique. Le projet devait démontrer comment cette contrainte devient une opportunité conceptuelle et durable.



## Programme des locaux

| Fonction  | Types de salle                                  | Surface (m2) |
|-----------|-------------------------------------------------|--------------|
| Accueil   | Entrée bâtiment avec panneaux d'information     | 10           |
|           | Ascenseur                                       | 4            |
|           | Sas poussettes                                  | 15           |
|           | Secrétariat Fase                                | 15           |
| Bureaux   | Bureaux pour professionnels Fase                | 40           |
|           | Bureau individuel Fase                          | 10           |
|           | Bureau communal                                 | 10           |
| Salles    | Salle polyvalente d'accueil avec bar            | 120          |
|           | Cuisine de production                           | 30           |
|           | Salle polyvalente                               | 135          |
| Autre     | Vestiaires                                      | -            |
|           | Local de rangement et stockage                  | 30           |
|           | Sanitaires accessibles depuis toutes les salles | 24           |
|           | Local pour agent de maintenance                 | 10           |
|           | Espace de rangement pour les associations       | 80           |
| Extérieur | Terrasse                                        | 60           |
|           | Local externe de stockage                       | 10           |
|           | WC publics                                      | 16           |
|           | Couvert à vélos                                 |              |

## **Enjeux de développement durable**

Le développement du quartier La Chapelle-Les Sciens vise la durabilité, avec des aménagements pensés selon des critères environnementaux, sociaux et économiques. Les Maîtres d'ouvrage doivent respecter la norme SIA 112/1, viser le standard THPE - 2000W, et répondre au Plan climat Lancy 2024 via la réduction des émissions, la gestion à la source des eaux de pluie, et l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone. Cet enjeu se développe notamment sur 3 axes principaux :

### **Axe Social – Pour une société solidaire, inclusive et de qualité**

Le projet doit offrir une architecture soignée qui crée un sentiment d'appartenance. Les bâtiments et espaces extérieurs doivent être accessibles et adaptés à tous. L'accès équitable aux ressources favorisera l'inclusion et la vie communautaire sera renforcée par des espaces de rencontre. Il est essentiel de garantir un environnement confortable, sain et sécurisé, avec une bonne maîtrise de la pollution intérieure.

### **Axe Économique – Pour un projet viable à long terme**

Le projet devra permettre la mise en place de conditions propices à la stabilité économique et sociale, en garantissant un accès équitable aux ressources et en favorisant un cadre propice à la confiance mutuelle.

Le projet visera une optimisation des coûts sur l'ensemble du cycle de vie, en optimisant les volumes, les surfaces, les matériaux et les systèmes techniques.

### **Axe Environnemental – Pour une responsabilité écologique durable**

Le projet privilégiera la suffisance, la modularité et le partage d'espaces, tout en restant adaptable et durable. Il limitera la consommation énergétique, utilisera des énergies renouvelables et des matériaux réutilisables et recyclables. La biodiversité et les aménagements paysagers existants seront préservés.

## DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La procédure a été lancée le 18 septembre 2025 via le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Les questions, parvenues ont été répondues le 13 octobre 2025 sur simap.

Les équipes participantes ont pu formuler leurs questions sur simap jusqu'au 02 octobre 2025.

Les réponses correspondantes ont été approuvées par le Jury et transmises via simap aux équipes participantes le 13 octobre 2025 en conservant l'anonymat.

### Réception des projets

34 projets ont été reçus par l'organisateur à l'adresse indiquée dans le règlement.

|                                       |                              |
|---------------------------------------|------------------------------|
| <b>1</b> La Luciole                   | <b>18</b> Plié               |
| <b>2</b> Retour à la Terre            | <b>19</b> Fata Morgana       |
| <b>3</b> Châteaux de sable            | <b>20</b> "La Maison"        |
| <b>4</b> Le Perchoir                  | <b>21</b> La Giostra         |
| <b>5</b> Recomposer l'existant        | <b>22</b> La Grande Maison   |
| <b>6</b> Ikenobo                      | <b>23</b> Don't Let Me Down  |
| <b>7</b> Celsius                      | <b>24</b> Nauda              |
| <b>8</b> La Maison des jardins        | <b>25</b> Public Square      |
| <b>9</b> La Maison Bleue              | <b>26</b> La Bifurque        |
| <b>10</b> Trois horizons              | <b>27</b> La Demi-Lune       |
| <b>11</b> Point                       | <b>28</b> Here comes the sun |
| <b>12</b> La fabrique de l'imaginaire | <b>29</b> A DEUX             |
| <b>13</b> Sésame                      | <b>30</b> Ecluse             |
| <b>14</b> Pierre, Feuille, Ciseaux    | <b>31</b> Wahta              |
| <b>15</b> Nouvel Elan                 | <b>32</b> Jardin             |
| <b>16</b> Châteaux de Sable           | <b>33</b> True Romance       |
| <b>17</b> Assis sur une Souche        | <b>34</b> Pavillon Superposé |

Le projet n°16 a été reçu en doublon avec le projet n°3 (Châteaux de Sable). Le projet n°16 est donc annulé.

Le projet n°32 a été posté hors délai selon règlement du concours.

En conséquence, le jury a pris la décision d'exclusion et ce dernier n'a pas été ouvert pour analyse et jugement.

## Jugement des Projets

### Prise de connaissance des projets

Le jury a procédé à une prise de connaissance individuelle des planches de chaque projet.

Le Président du Jury salue les membres du jury et ouvre les sessions du 23 et 26 janvier 2026. Il présente le déroulement des sessions et rappelle les données essentielles du cahier des charges, les critères et ainsi que les objectifs principaux du concours.

### Admission des projets au jugement

Le contrôle de conformité des projets a été établi par l'organisateur de la procédure et présenté aux membres du jury.

La décision d'exclusion du projet n°32 - Jardin est maintenue par les membres du Jury.

Les 32 projets ont été jugés conformes par le jury et admis au jugement.

|                                       |                              |
|---------------------------------------|------------------------------|
| <b>1</b> La Luciole                   | <b>18</b> Plié               |
| <b>2</b> Retour à la Terre            | <b>19</b> Fata Morgana       |
| <b>3</b> Châteaux de sable            | <b>20</b> "La Maison"        |
| <b>4</b> Le Perchoir                  | <b>21</b> La Giostra         |
| <b>5</b> Recomposer l'existant        | <b>22</b> La Grande Maison   |
| <b>6</b> Ikenobo                      | <b>23</b> Don't Let Me Down  |
| <b>7</b> Celsius                      | <b>24</b> Nauda              |
| <b>8</b> La Maison des jardins        | <b>25</b> Public Square      |
| <b>9</b> La Maison Bleue              | <b>26</b> La Bifurque        |
| <b>10</b> Trois horizons              | <b>27</b> La Demi-Lune       |
| <b>11</b> Point                       | <b>28</b> Here comes the sun |
| <b>12</b> La fabrique de l'imaginaire | <b>29</b> A DEUX             |
| <b>13</b> Sésame                      | <b>30</b> Ecluse             |
| <b>14</b> Pierre, Feuille, Ciseaux    | <b>31</b> Wahta              |
| <b>15</b> Nouvel Elan                 | <b>33</b> True Romance       |
| <b>17</b> Assis sur une Souche        | <b>34</b> Pavillon Superposé |

## Premier tour d'élimination des projets

Le Jury a passé en revue les qualités et faiblesses des différents projets, au regard des critères annoncés dans le règlement de la procédure.

Les membres du jury ont passé en revue et commenté les 32 projets. Cette étape a permis d'approfondir l'examen des projets, assurant ainsi une évaluation collective et réfléchie avant la poursuite du processus. Après discussion, le jury a procédé à un premier tour d'élimination, et a décidé d'éliminer les projets suivants :

|                                |                              |
|--------------------------------|------------------------------|
| <b>1</b> La Luciole            | <b>19</b> Fata Morgana       |
| <b>2</b> Retour à la Terre     | <b>22</b> La Grande Maison   |
| <b>3</b> Châteaux de sable     | <b>24</b> Nauda              |
| <b>5</b> Recomposer l'existant | <b>25</b> Public Square      |
| <b>6</b> Ikenobo               | <b>26</b> La Bifurque        |
| <b>7</b> Celsius               | <b>27</b> La Demi-Lune       |
| <b>8</b> La Maison des jardins | <b>28</b> Here comes the sun |
| <b>11</b> Point                | <b>29</b> A DEUX             |
| <b>15</b> Nouvel Elan          | <b>31</b> Wahta              |
| <b>17</b> Assis sur une Souche | <b>33</b> True Romance       |
| <b>18</b> Plié                 | <b>34</b> Pavillon Superposé |

## Tour de repêchage

Un tour de repêchage a été organisé afin de valider les projets retenus pour l'évaluation du second tour. À l'issue de cette étape, les projets repêchés pour participer au second tour sont les suivants :

- n°15 : NOUVEL ELAN
- n°25 : PUBLIC SQUARE

## Second tour d'élimination des projets

Le jury a analysé de manière détaillée les 12 projets encore en lice.

|                                       |                             |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| <b>4</b> Le Perchoir                  | <b>15</b> Nouvel Elan       |
| <b>9</b> La Maison bleue              | <b>20</b> "La Maison"       |
| <b>10</b> Trois horizons              | <b>21</b> La Giostra        |
| <b>12</b> La fabrique de l'imaginaire | <b>23</b> Don't Let Me Down |
| <b>13</b> Sésame                      | <b>25</b> Public Square     |
| <b>14</b> Pierre, Feuille, Ciseaux    | <b>30</b> Ecluse            |

Après une prise de connaissance plus détaillée des 12 projets encore en lice, le jury a procédé à un second tour d'élimination et a pris la décision de retenir 6 projets pour le choix final et discussion des prix et/ou mentions et d'écarter les projets suivants :

|                                       |                             |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| <b>12</b> La fabrique de l'imaginaire | <b>15</b> Nouvel Elan       |
| <b>13</b> Sésame                      | <b>23</b> Don't Let Me Down |
| <b>14</b> Pierre, Feuille, Ciseaux    | <b>30</b> Ecluse            |

## Délibérations finales du jury

A l'issue des délibérations, le jury a procédé au choix du projet lauréat et au classement définitif des projets. À l'unanimité, le jury a décidé d'attribuer 5 prix et une mention, comme suit :

| <b>PRIX</b>              | <b>N°DE PROJET DEVISE DU PROJET</b> |
|--------------------------|-------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> /lauréat | <b>21</b> La Giostra                |
| 2 <sup>ème</sup>         | <b>9</b> La Maison Bleue            |
| 3 <sup>ème</sup>         | <b>4</b> Le Perchoir                |
| 4 <sup>ème</sup>         | <b>10</b> Trois horizons            |
| 5 <sup>ème</sup>         | <b>25</b> Public Square             |
| MENTION                  | <b>23</b> Don't Let Me Down         |

## Recommandations du jury

Le Jury du concours recommande à l'unanimité la poursuite du développement du projet à l'adjudicateur et l'attribution du mandat au projet lauréat « LA GIOSTRA » et formule les recommandations suivantes :

- Qualifier les aménagements extérieurs et les abords directs des prolongements extérieurs de cette architecture afin de mieux intégrer et soigner la présence de la noue et son environnement végétal.
- Améliorer le rapport que cette architecture entretient avec la forêt et sa limite.
- Le rapport entre le volume construit et la géométrie octogonale de la toiture doit être amélioré afin d'offrir une protection équivalente des façades du volume construit.
- Le choix d'une diversité technique et constructive entre le bâti d'origine et l'agrandissement du volume construit, bien que saluée, doit faire l'objet d'une réévaluation économique.
- Le rapport qu'entretiennent les ouvertures du niveau intermédiaire du bâti existant (1<sup>er</sup> étage) confrontés à la présence de la structure des balcons non-accessibles, interroge quant aux objectifs recherchés.



## Levé de l'anonymat

Le président du jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les fiches d'identification en présence du jury et lève l'anonymat dans l'ordre d'arrivée des projets.

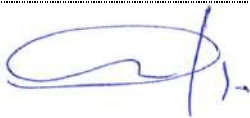
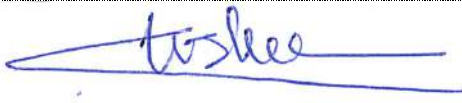
| <b>N°</b> | <b>Devise du projet</b>     | <b>Nom bureau architectes</b>       | <b>Nom Ingénieur</b>                                                  |
|-----------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  | La Luciole                  | Mulaj & Frangu Architectes          | OU3 SA                                                                |
| <b>2</b>  | Retour à la Terre           | Giona Bierens de Haan Architectures | SEFORB s.à.r.l.                                                       |
| <b>3</b>  | Châteaux de sable           | Studio 812                          | Studio 812                                                            |
| <b>4</b>  | Le Perchoir                 | Apotheker & Michon architectes sàrl | ITH Ingénierie civile Sàrl                                            |
| <b>5</b>  | Recomposer l'existant       | kb architects sàrl                  | KLX engineering Sàrl                                                  |
| <b>6</b>  | Ikenobo                     | Geley Architecture                  | 102,2mètres - ingénierie civile spécialisée en construction bois Sàrl |
| <b>7</b>  | Celsius                     | David Pinto Architecte              | Bureau 9.81 ingénieurs conseils Sàrl                                  |
| <b>8</b>  | La Maison des jardins       | Daniel Zamarbide Sàrl               | Schnetzer Puskas Ingenieure AG                                        |
| <b>9</b>  | La Maison Bleue             | Solène Mathieu Architecte           | co-struct SA                                                          |
| <b>10</b> | Trois horizons              | In_OUT ARCHITECTURE SARL            | Polyscope Consulting SA                                               |
| <b>11</b> | Point                       | Enrico Garbin_2 Architetti Sagl     | Passera&Associati Studio di ingegneria civile SA                      |
| <b>12</b> | La fabrique de l'imaginaire | Ass Architectes associés SA         | EDMS SA                                                               |
| <b>13</b> | Sésame                      | Archiclub                           | Structurame SA                                                        |
| <b>14</b> | Pierre, Feuille, Ciseaux    | Studiolo Rui Filipe Pinto           | dsp Ingenieure + Planer AG                                            |
| <b>15</b> | Nouvel Elan                 | Architech SA                        | EDMS SA                                                               |
| <b>17</b> | Assis sur une Souche        | J.L Richardet & H. Saini SA         | Verso Ingénierie Sàrl                                                 |
| <b>18</b> | Plié                        | Federico Taverna                    | Buëler Fischli Bauingenieure AG                                       |
| <b>19</b> | Fata Morgana                | FAZ Architectes                     | Pierre Luisier - Ingénieur civil                                      |
| <b>20</b> | "La Maison"                 | Maage Sàrl                          | Küng et Associés SA                                                   |
| <b>21</b> | La Giostra                  | HENRI MARDI Architectes Sàrl        | Bois Initial SA                                                       |
| <b>22</b> | La Grande Maison            | OXOX                                | Société cooperative 2401                                              |
| <b>23</b> | Don't Let Me Down           | Brena Brenas Mora Millan            | Société cooperative 2401                                              |
| <b>24</b> | Nauda                       | GGB architectes SA                  | MF Ingienierie Sàrl                                                   |
| <b>25</b> | Public Square               | Junod Architectes Sàrl              | co-struct SA                                                          |
| <b>26</b> | La Bifurque                 | MENTHA & ROSSET Architectes SA      | MDB Ingénieurs civils associés                                        |

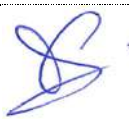
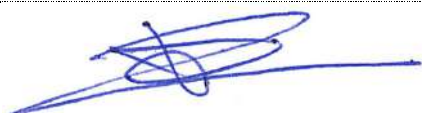
|           |                    |                                            |                                            |
|-----------|--------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>27</b> | La Demi-Lune       | Atelier S2 Architectes SNC                 | co-trust SA                                |
| <b>28</b> | Here comes the sun | Enrico Prati architectes SIA<br>fas        | ESM Ingénierie SA                          |
| <b>29</b> | A DEUX             | Joan Massagué Sanchez<br>architecte        | Société cooperative<br>2401                |
| <b>30</b> | Ecluse             | Brasebin terrisse -<br>association de fait | UTIL bv                                    |
| <b>31</b> | Wahta              | Cobrusi architects                         | Dopec, SL                                  |
| <b>33</b> | True Romance       | Atelier Prati Zwartbol Sàrl                | Ingeni SA Zürich                           |
| <b>34</b> | Pavillon Superposé | Studio JU-SIN LTD                          | Nicolas Fehlmann<br>Ingénieurs Conseils SA |

### Notification des Résultats

Tous les candidats ont été notifiés du résultat du concours par courrier en date du 03 février 2026.

## APPROBATION

|                                                                                     |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Christian Dupraz</b>                                                             | <b>Philippe Rochetin</b>                                                             |
|    |     |
| <b>Salima Moyard</b>                                                                | <b>Caroline Monod</b>                                                                |
|    |    |
| <b>Denis Thorimbert</b>                                                             | <b>Maude Christophe</b>                                                              |
|    |    |
| <b>Roxane Eudes</b>                                                                 | <b>Guy Musy</b>                                                                      |
|  |   |
| <b>Séverine Jacquesson</b>                                                          | <b>Vincent Kunzi</b>                                                                 |
|  |  |

|                                                                                     |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Katrien Vertenten</b>                                                            | <b>Guillaume Yersin</b>                                                             |
|    |    |
| <b>Valérie Hoffmeyer</b>                                                            | <b>John Magnin</b>                                                                  |
|    |   |
| <b>Damien Bonfanti</b>                                                              | <b>Fabienne Monbaron</b>                                                            |
|    |   |
| <b>Aurélia Yammine</b>                                                              | <b>Vincent Le Moüel</b>                                                             |
|   |  |
| <b>Thierry Dérobert</b>                                                             | <b>Marie-José Molla</b>                                                             |
|  |  |
| <b>Thierry Buache</b>                                                               | <b>Serge Moser</b>                                                                  |
|  |  |



## **PROJETS PRIMES ET MENTIONS**

## LA GIOSTRA

### Projet n°21

#### Lauréat - Premier Prix

HENRI MARDI  
Architectes Sàrl

*M. Zeno Cattani,*

*M. Raphaël Pache*

*Mme Stefania Maistrelli*

*M. William Cri-Lamy*

&

Bois Initial SA

*M. Reto Emery*

Le projet La Giostra fixe très clairement le choix d'une architecture « objet » affirmée et volontairement magnifiée. Son caractère, son écriture et ces choix programmatiques orientent l'enjeu vers une architecture d'une grande indépendance à forte identité.

Malgré sa référence ludique, pouvant être comprise comme une installation éphémère, à l'instar de ce que sont les carrousels et divers installations foraines, le projet, La Giostra, propose une rupture de genre dans un contexte fortement construit dont les volumes bâtis ont une présence importante. Assurément, le caractère du projet et sa présence permet une réévaluation du contexte et offre une alternative heureuse de l'interprétation d'un programme dédié à l'usage d'une maison de quartier à cet emplacement précis.

Le projet propose une confrontation géométrique entre une toiture structurellement indépendante et géométriquement octogonale placée et abritant une volumétrie en quadrilatère au centre du plan.

Cette stratégie offre très subtilement, par une toiture couverte sous forme d'une exo-structure octogonale, une terrasse accessible qui complète astucieusement le programme proposé. Ce lieu est indéniablement la pièce en plus du projet qui trouve sa justification dans l'usage qu'un tel espace suggère. Parallèlement à ce choix, la structure permet également d'offrir des prolongements extérieurs du 1er étage sous forme de balcons contournant le plan et qui trouvent ici une vraie plus-value d'usage différenciés.

La proposition d'offrir une superposition de deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée du bâtiment d'origine, sans sous-sol ou reprises en sous-œuvre, est une solution compacte du programme qui trouve sa justification dans l'emplacement des deux salles polyvalentes adjacentes, l'une sur l'autre, bénéficiant d'une hauteur sous plafond importante. Ce principe de relation impose une coupe et une distribution en demi-niveau qui a le mérite de différencier les espaces majeurs des salles polyvalentes et des espaces de services, essentiellement organisés dans la géométrie du bâti d'origine.

Le dispositif d'entrée est particulièrement bien organisé et permet un principe clair des intentions et son fonctionnement entre les utilisateurs (Fase) et le public.

La qualité générale du projet est aussi accompagnée par une réflexion identitaire et expressive.

Il s'agit de relever la forte évocation que ce projet contient et qui impose un soin particulier des choix constructifs et de matérialité. La qualité des ouvertures sur le paysage, le jeu des juxtapositions typologiques, le rapport que ce bâtiment offre en tant que « machine à émouvoir » en fait une architecture de la promesse qui doit trouver le bon équilibre entre les besoins programmatiques, sa résolution technique et pragmatique pour finalement garantir la narration qui nous est suggérée et à laquelle l'ensemble des utilisateurs se reconnaîtront.



# LA GIOSTRA

## Implantation, expression et concept

Pour le **rallègement** de tout un quartier, lieu d'**animation** et de **renouveau**, le futur maison de quartier de La Chapelle - Les Sarts montre le plus dans un esprit de **visibilité** et de **fiabilité**, en lien direct avec les autres **infrastructures publiques** (école, salle de sport, centre de jeunesse). Le bâtiment fait le lien entre **deux quartiers** distincts mais en une seule présence : les autres d'un côté et les nouvelles constructions de l'autre.

La future maison de quartier s'inscrit à la **déclinaison** du concept qui l'inspire : **des géométries rectangulaires** et des **alignements forts** et une **grande présence végétale** (grands arbres, plantations au sol, dissémination et repousses dans les haubans, sous pergolas). La double exposition du bâtiment est un choix d'**orientation** qui l'inspire : un **corps simple, carré**, à l'expression plus singulière et précise, comme un **balcon** finit qui donne la construction une identité et la **fait repasser**. Les lignes continues de l'ensemble antissent les formes de l'habitat pour faire face à la rue, vers la forêt de la Chapelle, vers la zone depuis le chemin du Sarty. Le corps du bâtiment, en bordure de chemin, s'aligne avec les constructions voisines du quartier. L'organisation du premier étage du bâtiment le rend **accueillable** de venir par et le distingue du reste du bâti communautaire. La **matrice planaire**, expressive et large, visible depuis le quartier au-dessus, participe à l'**identité visuelle forte** de la maison de quartier. Elle protège le corps de la construction et est également un des **facteurs de l'alignement végétal** qui la rend de plus en plus.

Le projet architectural se veut **moderne mais simple**. Il s'appuie sur la construction continue mais sur la parole qui devient le **maître** au-dessus et autour duquel se développe le bâtiment. Ce sont ces maîtres de deux niveaux pour être un **corps de bâtiment simple**, destiné à donner une **vue aérienne**, le programme fonctionnel de l'édifice. Une **division** par le bâtiment continue ou grand espace fonctionnel, **légère et transparente**, pour former un plan au carré parfait. Les **espaces publics** de la maison de quartier sont organisés, sur deux niveaux de **grande hauteur** qui prennent l'aspect de deux étages de **blocs fonctionnels**. L'ensemble est caractérisé d'une **matrice disséminée**, planaire, ouverte sur de larges espaces qui soutiennent le bâtiment, permettant également la création de **balcons** / **terrasse** en lien avec les salles polyvalentes et d'un **grand espace extérieur** en terrain.



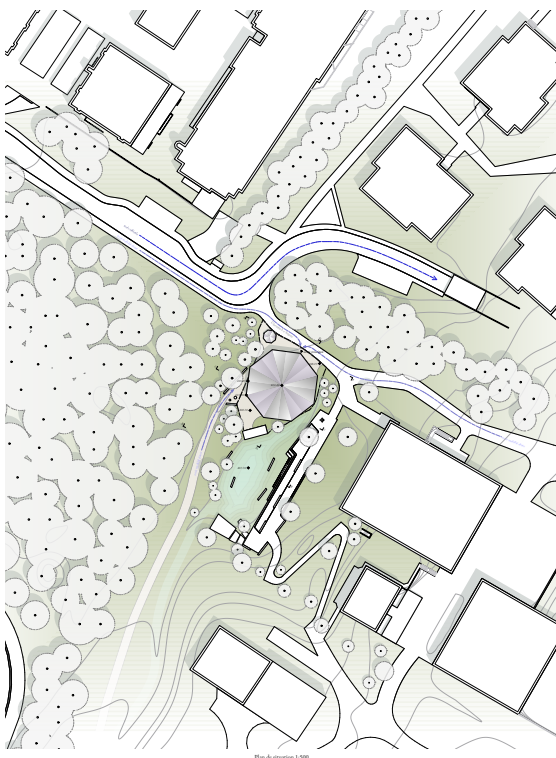
## Programme et fonctionnement

Le **fonctionnement** du bâtiment est simple : l'**entrée** principale se fait par le chemin du Sarty et se rend à la **grande salle polyvalente** d'accueil et au **bau**, mais également au **séjour** face en lien direct avec l'entrée et la salle. Le **bau** dessert également les **circulations verticales**, souvent et souvent, mais permet également par un **couloir** de rejoindre les WC, l'espace de rangement et la cuisine semi-professionnelle, tous deux en lien direct avec la salle polyvalente et à l'extérieur pour faciliter les **travaux de matériel** sans passer par l'entrée principale. Le **corridor** offre en outre la possibilité d'accéder à la **entrée** sud de la salle, garantissant une **entrée indépendante** en cas de perturbation de la salle en deux. La salle est en outre accessible directement depuis l'extérieur.

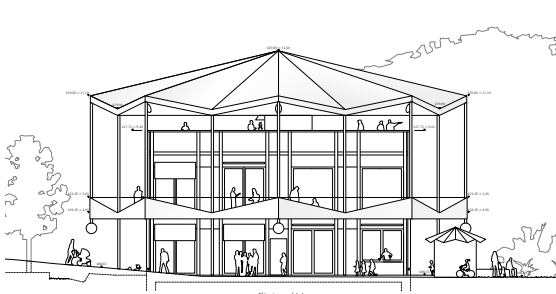
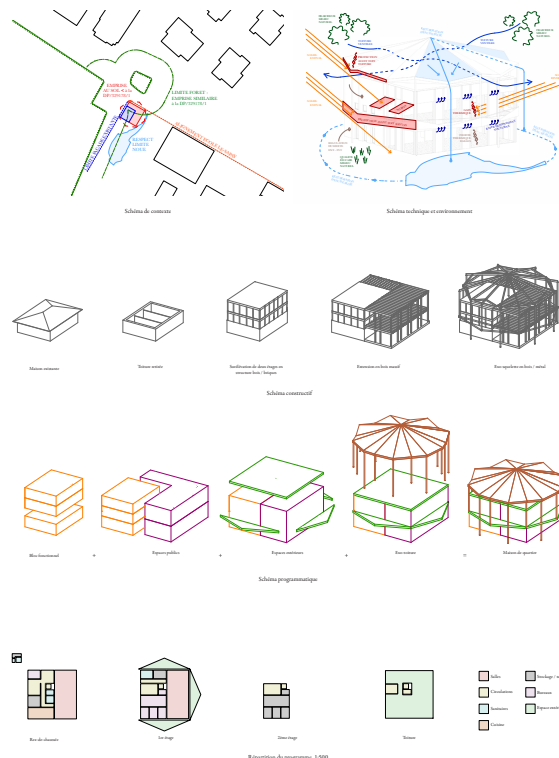
Au **premier étage** du **bloc fonctionnel**, sont logés les **bureaux** pour professionnels face, le **bureau commun** et le **bureau individuel**. Un **demi-niveau au-dessus**, au accès à la **déclinaison** **salle polyvalente**. Cette dernière est logée exactement au-dessus de celle du dessous. Elle reprend les dimensions et l'empierrement, par souci d'**efficacité** et de **cohérence** structurelle. L'accès à la salle se fait par un **corridor** qui dessert également les WC et le local de rangement. À l'issue de la salle du dessous, celle du dessus **peut se diviser**. Il est possible de la partitionner afin de maintenir des accès directs aux salles annexes.

Au **déclinaison** **étage** du **bloc fonctionnel**, un **demi-niveau** au-dessus de la **grande salle polyvalente**, se trouvent sous les **espaces de stockage** et les **bureaux techniques**. Afin de réduire les **travaux de terrassement** au centre névralgique et pour **réduire l'impact carbone** du bâtiment, nous nous en sommes servis : les **bureaux techniques** prennent leur place sur un **étage** du **bloc fonctionnel**, en étant partie des **différences de hauteur** d'étage, entre la **salle polyvalente** et les **espaces plus fonctionnels**.

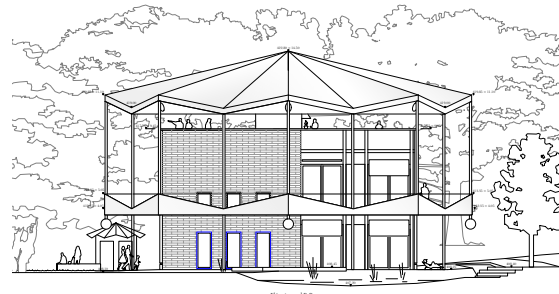
Les **trois niveaux** du **bloc fonctionnel** et les **deux niveaux** publics sont desservis par un **cage d'escalier** qui dessert aussi **sur chaque demi-niveau**, vers le **bureau** du bâtiment, vers l'entrée. Elle est de **type d'escalier vertical** et donne accès à l'extérieur au **cas de chute** (après fermeture de la porte coupe-feu dans le corridor). Elle permet de plus d'**accéder à la grande toiture** du **bloc**, grand espace multifonction, ainsi par un **escalier** **diagonal**, visible en sous-sol, vers la **salle polyvalente supplémentaire**.



Plan de situation 1:500



Elevation nord A-A



Elevation sud B-B

LA GIOSTRA Conçue pour la construction de la maison de quartier de La Chapelle - Les Sarts

## Espaces extérieurs

Les **espaces extérieurs** qui entourent la future maison de quartier sont de **grande qualité**. L'aménagement réaménage, de se dévoter dans l'axe **projeté**. La proximité de la **forêt** et de la **baie** impose une grande tenue dans le développement du projet. Le projet présente **compas** et **décor**, selon les circulations au minimum et pose avec les hautes d'usage pour créer un volume à la composition moderne et réduire son impact sur le site. La **maison existante** est **conservée** et le projet se développe dans la **direction prévue** par l'**autorisation préalable** afin de garantir sa stabilité en lien avec la limite de la baie de la forêt.

La parcelle destinée au projet est de taille réduite. Une maison de quartier doit offrir des **espaces de jeux** et d'**activités extérieures**, sans pour les offrir et les laisser qui la fréquentent pour permettre l'organisation d'événements en zone saine. Il s'agit d'un détail de **dispositif** la nature du site du bâtiment afin d'offrir une **couverture au toit** du bloc. L'usage de l'entreprise au sol est **adapté** en nature. Pour cela, une demande devient un **espace multiusage** offrant une vue à 360 degrés. Les visiteurs et visiteurs peuvent y **jouer de manière sécurisée** et les habitants ou habitants du quartier peuvent y pratiquer leur **fitness**, mariage ou anniversaire, comme de la fêter dans les salles de danse, sans craindre les regards de la nature.

Au niveau de la salle polyvalente du haut, l'architecture intègre des **balcons** (pas de balcon, c'est la forêt) qui permettent, comme au site de danse, de la **salle** avec son environnement et d'en **augmenter la surface** à la belle saison. Les balcons et la nature au-dessus par ailleurs, protègent en outre les **espaces de danse**. Les **terrasses** et le pourtour du bâtiment sont **adossés** par les **balcons** de danse, ces entrées couvertes par le la nature plane. En tout, également offre de **belle qualité** afin de lutter contre le problème de **marchandise existante**.

Les **espaces extérieurs** jouent ainsi un rôle essentiel dans le projet : **présentés au site de danse** par un volume compact, ils sont **existants** au futur usage sur le site et les **balcons**. Ils permettent à la maison de quartier d'imaginer des **fonctionnements** et **activités** directes et **adaptées** aux **saisons** : plantations sur les balcons, ping-pong en terrasse, espace de quartier sur la terrasse, yoga avec vue sur les entrées ou observation des oiseaux à l'été du moment temps.



## Un projet social, modulable et sécurisé

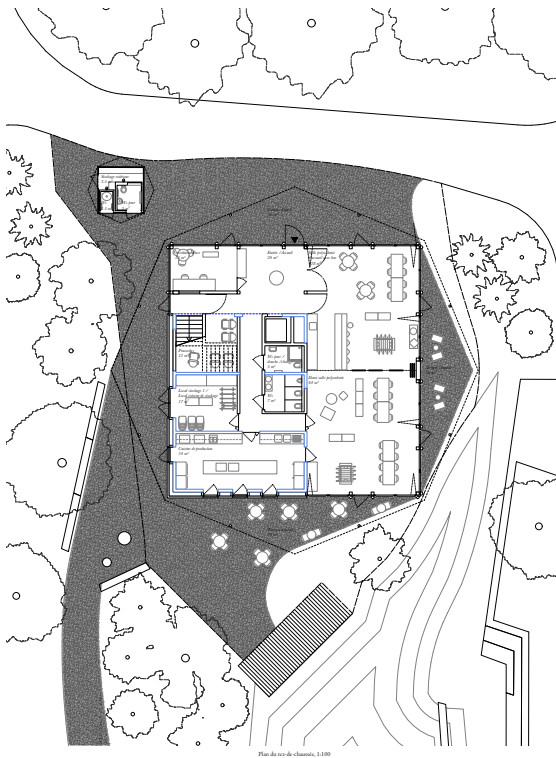
Le projet de la future maison de quartier cherche à **répondre** aux **attentes** du maître d'ouvrage dans la volonté de **promouvoir** un **projet social**. Il offre un **lieu identifiable** et **appropriable** par les usagers et usagers des deux quartiers au sein d'une **architecture distinctive** de l'un et de l'autre.

Il offre des **espaces intérieurs** et **extérieurs modulables**, **fonctionnels**, **simples** et **adaptables** à l'usage de répondre à l'évolution des besoins du bâtiment. Les **salles** sont **lumineuses** et **confortables** à l'usage. Elles peuvent être **protégées** par des **espaces extérieurs**, y compris à l'usage. Les **balcons** permettent d'imaginer les **fonctions** les plus diverses et des **activités** différentes afin que chacun se trouve dans la maison.

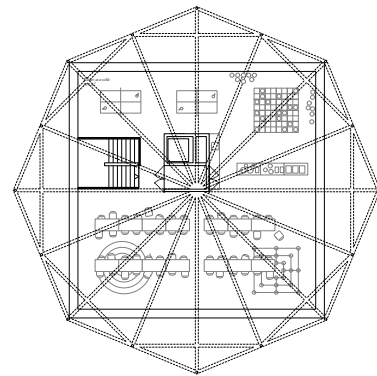
L'**identité visuelle** claire du bâtiment permet de lui donner une véritable place au sein des deux quartiers et de lui donner une **véritable appropriation** voire une **personnalisation** par la population, notamment en terme de culture. Les formes suggestives usagers des lieux doivent permettre à chacun d'y trouver le moyen d'y contribuer afin de mieux l'habiter.

La **transparence** et la **simplicité** des espaces facilitent le travail des associations et associations des lieux voisins simples et directs entre les espaces garantissant la sécurité des occupants et occupants des lieux. La **grande toiture** est **couverte** offre un **visu gratuit** espace extérieur sûr : pas de risque que des collants d'usage, de zone de danse, mais au sein de la maison. Ce grand espace permet de poser une **plus grande attention** ou de multiplier diverses activités : concert ou spectacle, cette nature peut être **activée** même en cas de pluie. Son **usage** est **direct** depuis le site d'usage.

La **lumière** joue un rôle clé dans les espaces. Les surfaces vitrées sont **gratuites** et **confortables** au sein des lieux. Elles sont **modèles** protégées par les balcons et la nature. La **lumière naturelle** abonde par le **bleu** des lieux occupants et occupants des espaces, comme le **matériau** utilisé : **bois massif** et **bois de terre**. Ce bâtiment contribue à une **qualité de l'air** optimale répondant aux critères **THQMA**, en complétant la diffusion de composants organiques volatils (COV) nuls. Le bâtiment est un lieu accueillant et confortable dans lequel nous et nous pouvons trouver leur place.



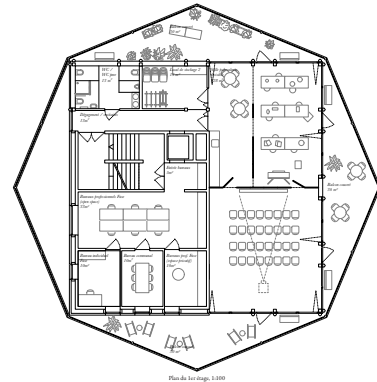
Plan de la maison, 1:200



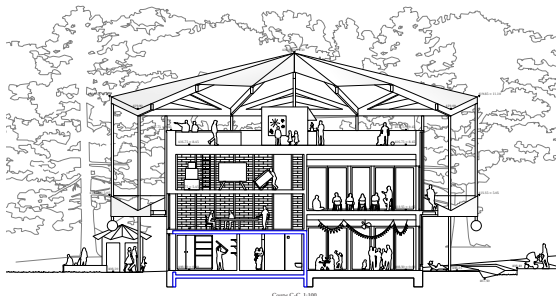
Plan de la maison, 1:200



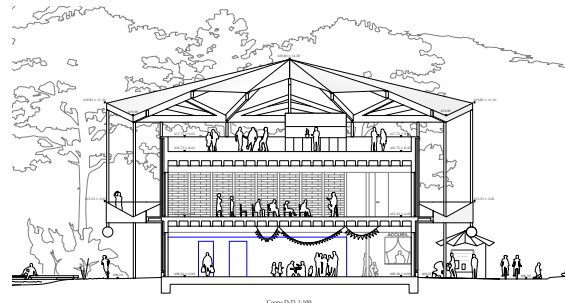
Plan de la maison, 1:200



Plan de la maison, 1:200



Coupe C-C, 1:200



Coupe D-D, 1:200

L.A. GROSJEAN Conçoit pour la construction de la maison de quartier de La Chapelle - Les Sables

2

# Une construction écologique et économique :

Le projet est conçu à partir des principes du nouveau règlement d'application des articles 117 et 118 L.C.E. et vise à devenir un **projet emblématique** dans le respect des principes de la **construction bas carbone**. Une réflexion est menée sur chacun des 4 aspects qui définissent la construction afin de **limiter la émission de CO2** sur tout le cycle de vie du bâtiment.

## 1. Fondations et constructions souterraines

Le projet **renonce à tout sous-sol**. Les dénivelés et la technique trouvent leur plus belle venue en s'inscrivant rigoureusement dans le volume du bâtiment sans le faire gonfler. Le **nouveau radier** de la salle est **réalisé** au maximum et composé de **béton recyclé**. L'**impact au sol** du bâtiment est **minimal** et un maximum de **surface en pleine terre** est conservé.

## 2. Structures horizontales et verticales

Le projet présente un **concept structurel** clair et efficace, **permettant** une **usage** parcimonieux de **matériaux durables, locaux et biosourcés**. La partie extérieure en béton est **concrétée** en surface de deux niveaux réalisés en **béton massif** (dimensionnement en conséquence), rempli de **bois de terre compressée** (type TonkaB) qui participe à la stabilité de la structure. Pour les parties plus publiques, la structure est également en bois (poutres poutres). Elle s'adapte au site structuré qui ne garantit la stabilité. Les dalles de fibre sont **réalisées** sur dalles en bois massif et pour celles des parties publiques, la structure est plus importante, en **bois** et en **acier**. Des **chapes de terre compressée** sont posées sur toutes les dalles. La **structure** est **réalisée** en bois (lamelle collée) en **rapport** sur des **profils métalliques** qui supportent également les balcons. Des **projet d'ouvrage** permettent de **solidifier** la structure avec le **reste de l'ouvrage**. La **mise en œuvre** efficace et **rapide** des matériaux et la **simplicité** des **montages** verticaux et horizontaux **permettent** la réalisation d'un **projet économique** dans ce **cadre** de **réalisation** tout au long de son usage. **Une** en **projet**, **durabilité**, **simplicité**, **préfabrication** est mise en œuvre **raisonnée** dans les matériaux **garantis** l'**économie générale** du bâtiment sans en sacrifier la **qualité**.

## 3. Écologie du bâtiment

Le **bâtiment**, **cubique**, a un **excellent rapport de forme** et un **développement de façade minimal**. Le **surface** **verticale**, qui **profite** **entière** aux **activités**, **grande** en **surface** **très**



modèle d'entente **30%** sur le développement **total** des **façades**. Elle permet un **grand apport de lumière naturelle** à son offre et **nécessaire**. Des **stores**, en plus des **balcons** **brise-sol** et du **concret** de **surface**, permettent un **usage** de **part** aux **problématiques** de **surchauffe** **extérieure**. Le **concret** de **surface** est **réalisé** en **bois**. Il est **protégé** par une **fine** **couverture** de **toile** **minérale** (à **partir** de **recyclés**) afin de **garantir** une **durabilité** **maximale** sans **besoin** de **entretien**. Il **permet** de **plus** de **protéger** **efficacement** la **structure** **q** **il** **doit**.

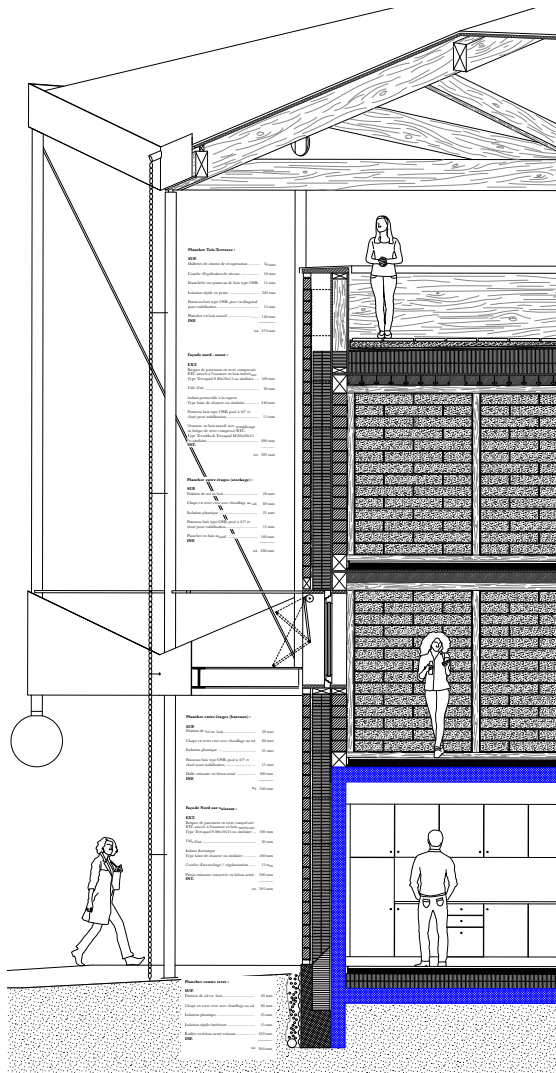
## 4. Aménagements intérieurs

Les **espaces** **intérieurs** sont **efficacement** **organisés**, tant en **plan** **q** en **coupe**. Les **deux** **parties** **intérieures** de la maison **existent** **sans** **concrétion**. Les **espaces** **sont** **modulaires**, **faciles** de **entretien** et **adaptables** à **leurs** **usages** du **bâtiment**. L'**utilisation** de **bois** de **terre compressée** pour les **cloisons** et de **terre compressée** dans les **dalles** offre de **grands** **avantages** en **termes** d'**isolation** **acoustique** et de **qualité** **de l'air**, mais également d'**usage**. Les **espaces** **intérieurs** **sont** **réalisés** **présentent** un **très** **bon** **impact** **environnemental**, il **sont** **agréables** et **sains** (respect **prescriptions** **TROQ**).

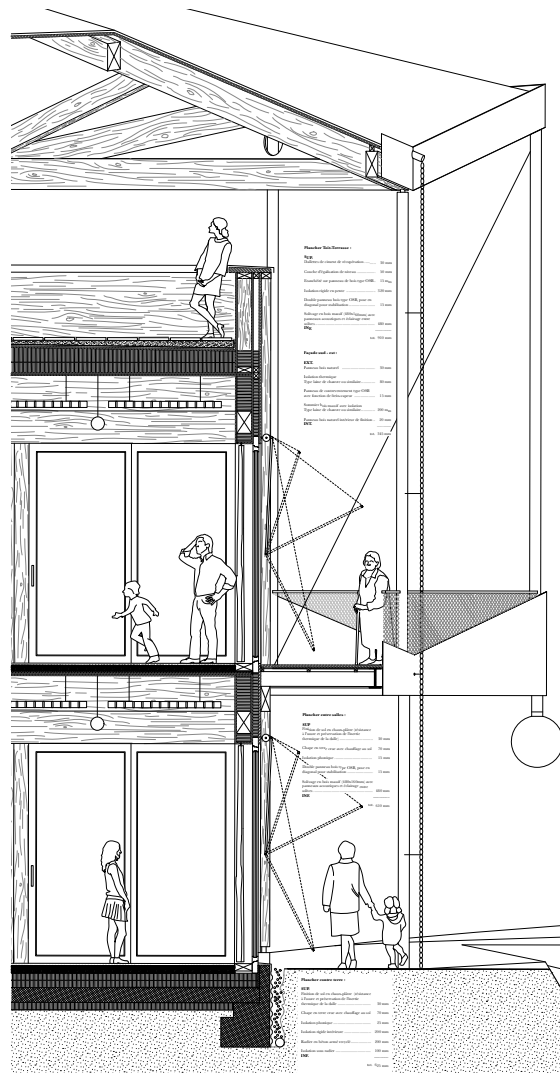
## 5. Installations techniques

Le **projet** a une **approche** **soignée** en **matière** de **technique**. Il se **basse** sur le **principe** du **low-tech**. La **construction** **fait** la **part** **laide** à l'**utilisation** de **terre** (chape et murs), offrant ainsi une **grande** **inertie** **thermique**. Les **apports** **solaire** **sont** **convertis** par la **vitro** et la **brise** **sol**, mais également par les **murs** en **local**. Les **ouvertures** **permettent** une **ventilation** **naturelle** **efficace** en **surface** **saine**, **associée** à un **concret** d'**simple** **flux** **avec** **efficacité** **maximale**. Les **façades** en **terre** **permettent** la **régulation** **naturelle** de l'**hygrométrie** des **espaces**. Le **bâtiment** est **entièrement** en **chauffage** à **distance** et prévoit un **système** de **chauffage** au **sol**. La **structure** **de** **brise**, **permet** pour **faciliter** l'**installation** **des** **stores** et **la** **réalisation** **des** **stores** **extérieurs**, **avec** **pas** **recours** de **panneaux** **photovoltaïques**. La **possibilité** d'**installer** sur les **store** **plans** de **quartier** **disposer** une **immense** et **une** **installation** **multimédia** sur les **store** de la **Belle** **vue** **des** **quartiers** et **en** **vue** **de** **la** **ville**. L'**ensemble** **des** **meubles** **mis** en œuvre **doit** **permettre** d'**atteindre** le **niveau** d'**exigence** **THPE**.

Le **projet** de **maison** de **quartier** pour la **Chapelle** **Les** **Sciers** **cherche** à **répondre** **intelligemment** aux **défis** **environnementaux** et **écologiques** **actuels** au **travers** d'une **architecture** **attirante**, **durable**, **écologique**, **locale**, **sociale**.



Coupe de détail côté Sud, 1:20



Coupe de détail côté Nord, 1:20

L.A. GIOSTRA Concept pour la construction de la maison de quartier de La Chapelle - Les Sciers



## LA MAISON BLEUE

### Projet n°9

#### 2<sup>ème</sup> Prix

Solène Mathieu  
Architecte

*M. Solène Mathieu*

*M. Loïs Bouché*

&

co-struct SA

*M. Vincent Lestang*

Le jury salue et remercie les auteur·e·s pour la qualité exceptionnelle des documents proposés, des plans aux images, et des coupes aux diagrammes. Le rendu présente une belle balance entre technicité et clarté de représentation.

Le projet « La Maison Bleue » choisit le parti d'une grande compacité. Cette compacité en plan et en coupe est en partie soulagée par une volumétrie assez extravertie proposant une grande toiture à un pan. Ces choix architecturaux en font un projet à la morphologie particulière et très marquée, qui se distingue des autres concurrents.

Le parti-pris volumétrique est jugé intéressant et pertinent. À travers une décision volumétrique simple, le projet adresse non seulement le quartier en contre-haut mais offre aussi une attitude respectueuse vis-à-vis de la forêt en contre-bas, la ligne du toit accompagnant la topographie.

La position mais également la configuration de l'entrée sont jugées peu satisfaisantes. Alors que le hall d'entrée aurait pu s'ouvrir à travers un large parvis sur le Chemin Le Sapay, une ouverture sur l'angle en direction de la forêt semble maladroite et exigüe. Le hall d'entrée ne convainc pas : sa géométrie complexe et sa double hauteur partielle paraissent mal maîtrisées.

Le jury souligne toutefois l'intelligence de l'organisation spatiale globale. La fonctionnalité des espaces et la fluidité de leurs relations sont particulièrement bien résolues. L'exploitation du volume sous les combles pour intégrer les installations techniques est jugée judicieuse, car elle permet de faire l'économie d'un sous-sol. À l'inverse, le maintien d'une faible hauteur sous plafond pour la salle polyvalente au rez-de-chaussée — héritée de la structure existante — est considéré comme regrettable.

Le rapport de la maison de quartier aux espaces extérieurs – ainsi que leur conception – semblent lacunaires. En conséquence d'une empreinte bâtie plutôt large, la noue existante est soumise à forte pression. L'usage ais également la qualité de l'espace extérieur planté situé au sud est questionnée. En effet, l'emplacement de l'escalier extérieur semble compromettre, au rez-de-chaussée, la relation entre la salle polyvalente et une terrasse plantée qui aurait été bienvenue.

En termes d'expression architecturale, des références de typologies industrielles ou artisanales sont évoquées. Cette expression architecturale est jugée peu adaptée à la vocation d'un édifice public, et singulièrement à celle d'une maison de quartier.

# LA MAISON BLEUE

Conservatoire La Chapelle Les Sables - Maison du quartier



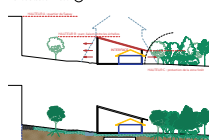
## LA MAISON BLEUE

répond à l'ambition intercommunale de doter le territoire d'une maison de quartier fédératrice, dédiée aux échanges, à l'animation et à la convivialité.

En tant que bâtiment accueillant ouvert à tous, elle s'impose comme un repère identifiable dans le tissu urbain et un catalyseur de la vie communautaire. Grâce à sa position stratégique, elle assure un rôle central dans la dynamique sociale et urbaine du secteur, facilitant les connexions entre quartiers.

Une vision, incluse et déclinée, la Maison Bleue encourage la rencontre, le partage et le mixité en offrant un espace de rassemblement où les usages se croisent et se renouvellent. Ancrée dans le pays paysager, elle devient un lieu actif des échanges intercommunaux, soutenant la participation citoyenne et le vivre-ensemble.

## Plan de situation 1:500



## IMPLANTATION

Située au croisement du chemin Le Sagay et du parc en bordure de forêt, la Maison Bleue joue un rôle d'interface entre l'espace du Sagay et la zone de forêt protégée.

Elle s'insère dans le paysage avec une identité bâtie, reconnaissable, affirmée par sa grande toiture en pente, distinguée avec les différents volumes du site. À l'ouest, au contact de la forêt, le bâtiment se décline sur deux niveaux, créant une hauteur modeste cohérente avec son environnement. À l'est, la pente ascendante du toit permet la création d'un troisième niveau, établissant une transition avec les volumes plus élevés du complexe scolaire.

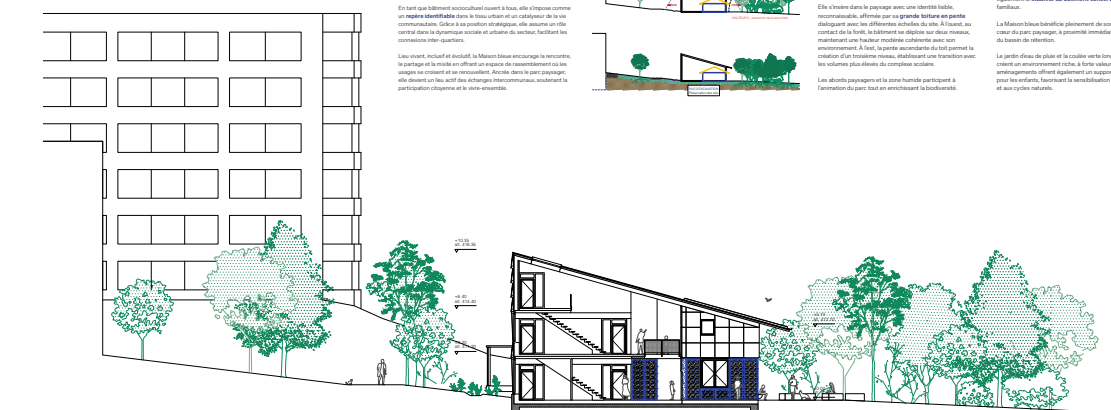
Les allées piétonnes et la zone humide qui longe le chemin du parc sont enrichies par la biodiversité.

## SOL, BIODIVERSITÉ À PAYSAGE

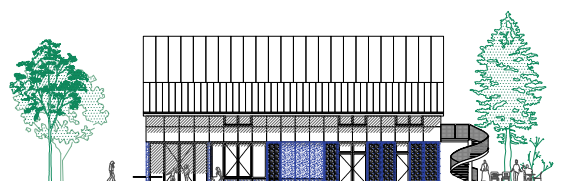
Le bâtiment se développe sur trois niveaux, sans sous-sol, afin de préserver le sol vivant en bordure de forêt et les écosystèmes associés. L'absence d'excavation garantit également la stabilité du bâtiment construite dans le sol.

La Maison Bleue bénéficie pleinement de son implantation au cœur du parc paysager à proximité immédiate de la forêt et du terrain de football.

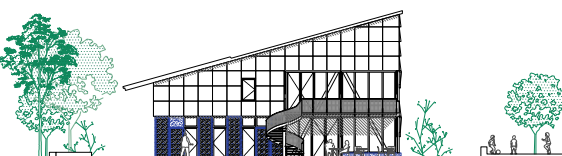
Le jardin d'eau de pluie et la toiture verte le long du bâtiment créent un environnement riche, à forte valeur écologique. Ces aménagements offrent également un support pédagogique pour les enfants, favorisant la sensibilisation à la biodiversité et aux cycles naturels.



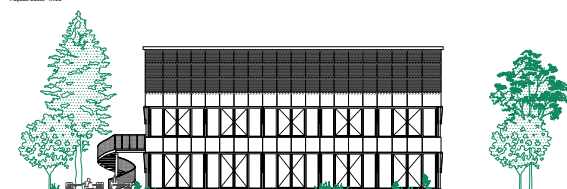
Coupe AA' 1:100



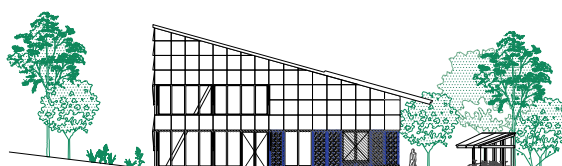
Façade ouest 1:100



Façade sud 1:100



Façade est 1:100

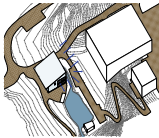
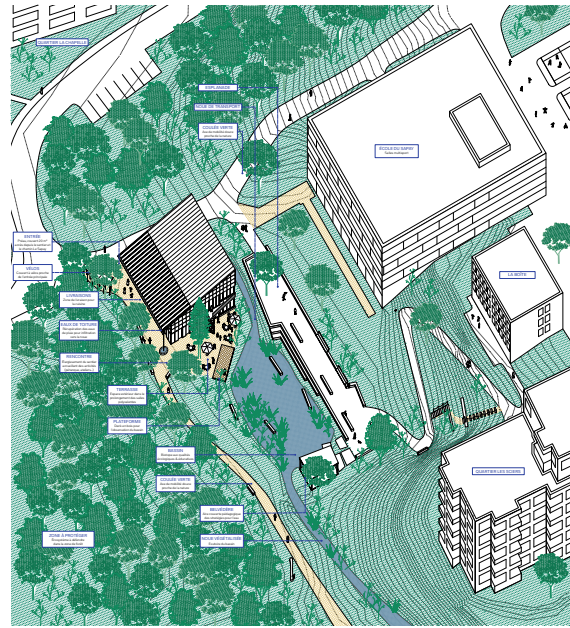


Façade nord 1:100



# LA MAISON BLEUE

Créateurs La Chapelle Les Sables - Maison du quartier



## ORIENTATION & OUVERTURES

Le bâtiment s'inscrit selon la pente afin de se faire, qui s'organise naturellement les ouvertures et la relation au paysage.

À l'ouest, la partie rez-de-chaussée demeure relativement fermée, percée d'ouvertures dédiées aux bureaux, garantissant intimité et tranquillité.

À l'est, l'extension largement vitrée s'ouvre généreusement sur le parc, offrant aux salles polyvalentes une luminosité abondante et un dialogue constant avec l'extérieur.

Au sud, le rez-de-chaussée et le balcon du premier étage prolongent les activités vers le dehors, tandis qu'un escalier extérieur relie ces espaces.

L'ensemble forme une succession fluide de recoins qui renforcent la qualité d'usage et la convivialité.

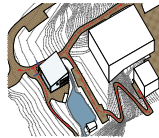
## ACCÈS & CIRCULATIONS

À l'angle nord-ouest, à la rencontre du chemin Le Guppy et de la promenade forestière, la dernière travée est dédiée pour former une **entrée ouverte**, clairement visible et immédiatement facile d'accès des deux sens. Ce porche offre un espace protégé qui peut servir de préau pour les activités extérieures par temps de pluie.

Le long **avant-cour côté forêt** offre des assises et constitue un lieu d'attente ou de pause apprécié des usagers du parc.

Directement ouvert sur le couvert, le secrétariat garantit accueil, surveillance et accessibilité.

À l'intérieur, le hall distribue efficacement les circulations verticales et horizontales, facilitant l'orientation des visiteurs. L'ensemble crée une transition fluide entre espace public, parc et bâtiment, soulignant le rôle de la Maison bleue comme lieu de passage, de rencontre et d'animation.



## PROGRAMMES & DISTRIBUTION

Les programmes s'inscrivent de manière fluide entre une modeste cour résidentielle et une modeste cour ouverte sur le parc.

Les salles polyvalentes occupent systématiquement la partie sud aux niveaux 0 et 1, offrant des espaces conviviaux, souples et adaptés à divers usages. À l'ouest, les fonctions plus spécialisées – bureaux, cuisine, sanitaires, locaux de stockage – trouvent leur place dans la bande rez-de-chaussée.

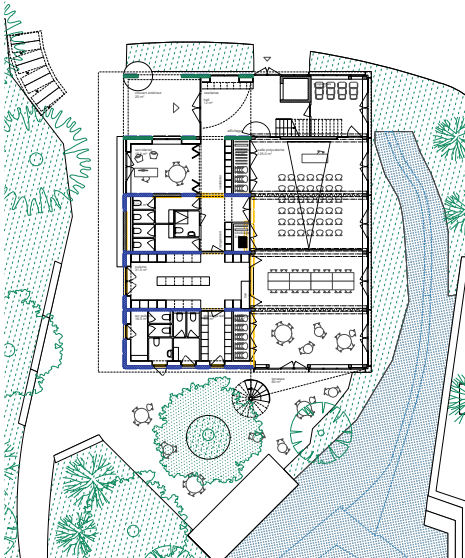
L'essentiel des bureaux, hormis le secrétariat situé à l'entrée, se situe au 1er étage, bénéficiant d'un environnement calme propice au travail. La troisième travée, avec la grande terrasse, accueille les ateliers de la commune ainsi que les locaux techniques. Tous les espaces sont desservis par la travée nord, directement accessible depuis le porche, où se trouvent également les escaliers principaux des salles polyvalentes.

## FLEXIBILITÉ DES ESPACES

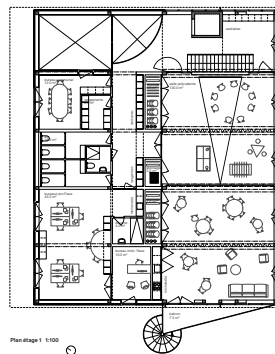
Les salles polyvalentes ont été pensées pour accueillir un large éventail d'activités d'animation, de rencontre et de participation citoyenne.

Leur structure, composée de quatre travées, permet une **modularité maximale** des volumes utiles. À l'usage, performances acoustiques et une porte mobile centrale, sont intégrés entre les doubles portes rythmant les travées.

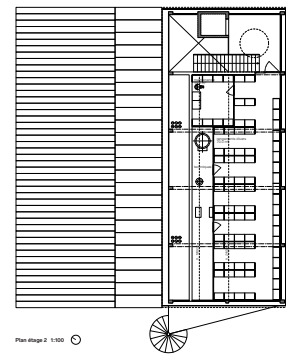
Ainsi, l'espace peut être utilisé comme une grande salle unique ou subdivisée en deux à quatre zones indépendantes pour des activités variées à plus petit échelle. Cette flexibilité offre une polyvalence d'usage et permet un partage intelligent des espaces entre associations, habitants et services communaux. Le dispositif favorise l'appropriation des lieux par tous, renforçant l'identité socioculturelle de la Maison bleue comme équipement modulaire et adaptable.



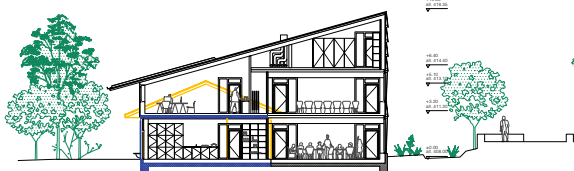
Plan de rez-de-chaussée 1:100



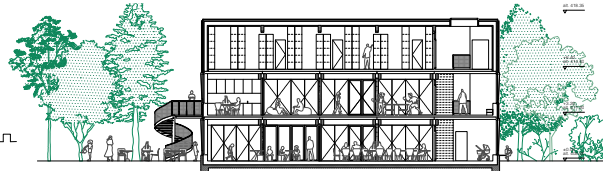
Plan étage 1 1:100



Plan étage 2 1:100



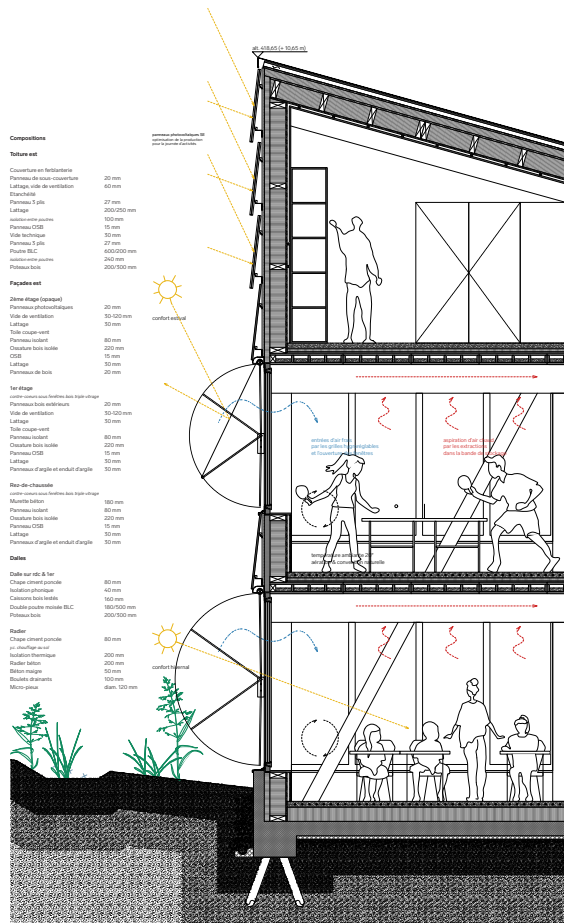
Coupe BB' 1:100



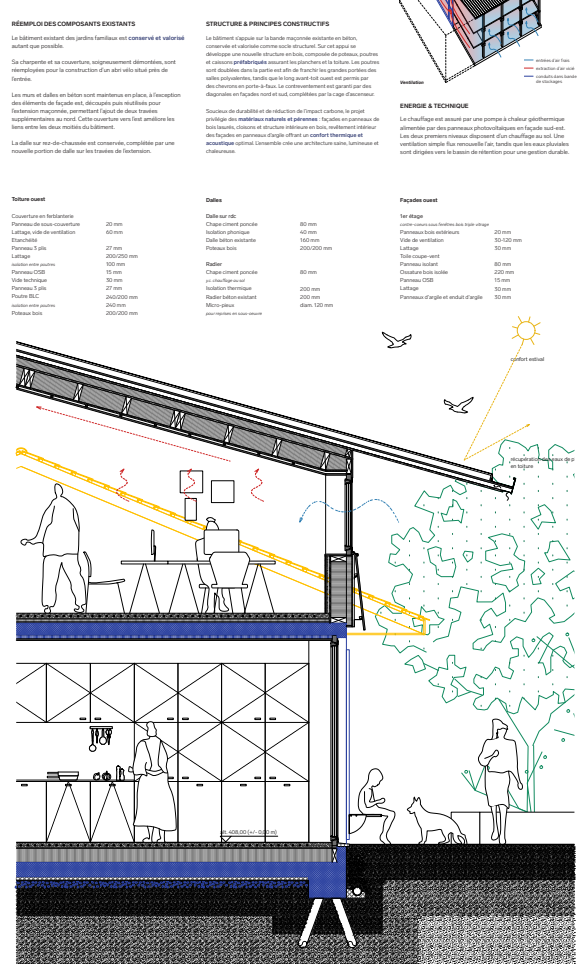
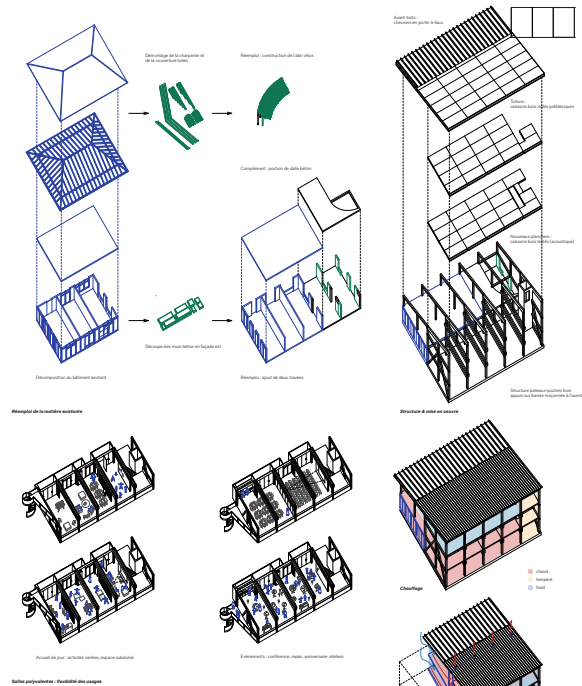
Coupe CC' 1:100

# LA MAISON BLEUE

Construite par La Chapelle, les Sœurs - Maison de quartier



Coupe DD' 1:20



## LE PERCHOIR

### Projet n°4

#### 3<sup>ème</sup> Prix

Apotheker &  
Michon  
architectes sàrl

*M. Pascal Michon*

*M. Xavier Apotheker*

&

ITH Ingénierie  
civile Sàrl

*M. Isaac Thury*

Le projet s'insère de manière fine dans le contexte paysager : le choix d'un bâtiment étroit et long, dont l'emprise reprend la largeur du plot existant, permet un dialogue équilibré avec la forêt à l'ouest, la noue, le bassin et ses aménagements existants à l'est et au sud. La relation volumétrique avec l'école du Sapay est elle aussi équilibrée et claire : la façade « avant », avec ses portes-fenêtres donnant sur des coursives protégées par un large avant-toit, distingue le bâtiment d'un programme scolaire en affirmant une identité propre. Quel que soit l'angle d'arrivée à la maison de quartier, l'entrée située au nord du rez couvert est devancée en termes de lisibilité par la forte présence de l'escalier extérieur. Fonctionnant à la fois comme desserte des niveaux supérieurs et comme un signal, cet escalier arrimé aux coursives possède une forme d'autonomie par rapport au bâtiment, il autorise des usages déliés des activités intérieures.

Concernant la répartition du programme, le Perchoir tient le pari annoncé par sa devise : celui de placer le cœur de la maison de quartier non pas au rez, mais dans les étages. Au premier et deuxième niveau se trouvent les salles polyvalentes, offrant de belles ouvertures visuelles sur la forêt. Le rez reçoit les fonctions techniques et les bureaux.

Le jury a apprécié la force du parti et les qualités citées ci-dessus, ainsi que l'économicité du projet, notamment par la manière avec laquelle le projet intègre le bâtiment existant, les matérialités proposées, bois et terre. Mais il a relevé plusieurs points problématiques notamment en relation avec les usages d'une maison de quartier. Le premier est l'inversion des programmes : le principe du rez technique, avec une entrée en L, assez étriquée, et l'absence d'une réception à l'étage, semble peu compatible avec l'idée d'un accueil généreux et d'une accessibilité universelle. L'escalier peut aussi être perçu comme un obstacle par certain·es usager·es, même s'il est complété par un ascenseur à l'intérieur. Il peut aussi rendre possible des usages non désirés en dehors des heures d'ouverture de la maison de quartier. La surveillance constante exigée par les coursives pose aussi des questions, de même que l'image de petit immeuble de logement qu'elles renvoient.





PLAN DE SITUATION 100



COUPE TRANSVERSALE 100



LE PERCHOIR - UNE MAISON DE QUARTIER LUDIQUE ET ACCUEILLANTE

#### Implémentation

Restituer la ville, révéler le paysage.

Le projet cherche avant tout à préserver les qualités paysagères du site et à minimiser l'impact sur le sol naturel grâce à une emprise compacte.

La nouvelle maison de quartier s'inspire d'un modèle à conserver un caractère essentiel du lieu : le site qui offre la continuité paysagère entre le chemin du Sapay et les hauteurs aménageables extérieures (le jardin d'eau de plus à ciel ouvert et son environnement).

L'espace paysager entre l'école du Sapay et l'ancienne maison des jardins botaniques, pivot à la croisée des chemins et témoin direct de la mémoire du site, est donc conservé et restauré. Cette répartition permet depuis le chemin du Sapay d'apprécier toute l'ampleur du jardin botanique à l'ouest du quartier des Sœurs, et offre depuis la balustrade une ouverture sur la coulée verte, bien visible et de mobilité vers le quartier plus au nord.

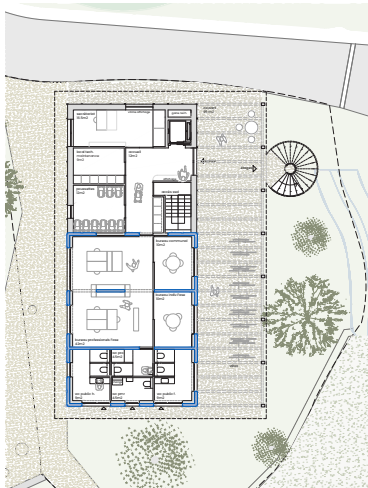
Le projet prolonge donc le volume existant en direction du chemin du Sapay, en conservant le gabarit d'origine. Trois façades de l'ancien bâtiment restent ainsi directement visibles tandis que deux niveaux supplémentaires en surélévation accueillent le programme de la nouvelle maison de quartier.



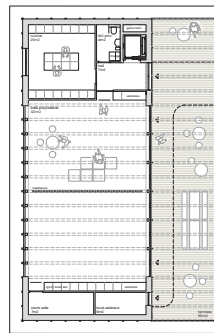
SCHEMA D'IMPLANTATION - INTENTION PAYSAGERE ET PLAN



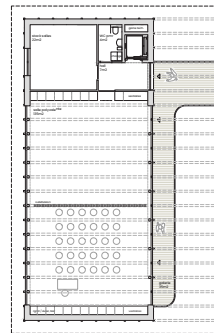
ESQUISSE AERIENNE - CHARENTS ET VOLUMES



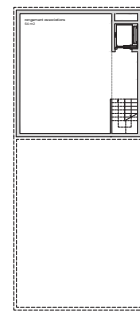
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 100



PLAN NIVEAU 1 100



PLAN NIVEAU 2 100



PLAN SOUS-SOL 100



ELEVATION SUD-OUEST 100



ELEVATION SUD-EST 100



LA SUBÉLEVATION SAUVAGE GARDER LA MÉMOIRE DU LIEU



LA TERRASSE RECRÉER UN LIEU DE VIE ANIMÉ DU QUARTIER



LA SALLE POLYVALENTE UN ESPACE LUMINEUX FACE À LA CROIX

#### Répartition programmatique L'habitat des fonctions

Au **rez-de-chaussée**, le prolongement du volume existant offre les espaces d'accueil en relation directe avec le chemin du départ, tandis que les bureaux de l'association trouvent naturellement leurs places dans la structure existante avec accès de plein pied.

Les **WC publics** sont réaménagés à leur emplacement actuel dans le porteur existant du bâtiment afin de rester facilement accessibles et de limiter les travaux en sous-sol ou sous-faït.

Les **niveaux supérieurs** accueillent les salles polyvalentes et leurs locaux annexes. L'ensemble, une salle d'attente et la fois sur le quartier et sur le confort social, bénéficie d'une position privilégiée en hauteur et d'une bonne luminosité naturelle.

Enfin, une **terrasse** vient compléter l'ensemble. Un seul, une terrasse, un lieu tourné vers le quartier du quartier et qui en devient le repère. Un escalier extérieur permet d'y accéder directement depuis le chemin du départ, et agit comme un appel visuel facilement reconnaissable.

#### La Terrasse Un lieu qui rassemble

Expression d'une architecture ouverte et vivante, la terrasse offre un espace extérieur sûr et généreux pour les enfants. A l'abri des intempéries, d'arbres du site, elle offre un point de vue en hauteur sur les aménagements paysagers adjacents, ce qui permet de réduire drastiquement les escaliers.

Directement liée à la salle polyvalente du niveau 1, elle devient un lieu de rassemblement identifiable, propice aux rencontres et aux usages spontanés. Le double volume créé un lien entre les deux salles polyvalentes et offre une ouverture vers le quartier.

Variable cours de la maison de quartier, elle rassemble l'ensemble des accès, que ce soit par l'escalier principal ou bâtiment ou par l'escalier en colimaçon ouvert vers le chemin du départ. Elle offre en plus un couloir d'entrée pour l'accès au rez-de-chaussée permettant aussi d'y diriger les vélos.

Ce dispositif structurel et spatial permet de conserver l'alignement visuel avec le bâtiment existant. Grâce à ses appuis punctuels, il préserve le sol au maximum, garantissant une perméabilité favorable au maintien de la biodiversité des abords.

#### Économie & Durabilité Construire avec mesure

La volumétrie de la nouvelle construction se veut compacte, minimisant les démolitions de l'existant et limitant l'empreinte au sol. Une optimisation poussée a été envisagée avec une réaffectation des locaux en sous-sol ailleurs dans le quartier, ce qui permettrait de réduire drastiquement les escaliers.

Le positionnement extérieur de la distribution verticale s'inspire comme une solution rationnelle du vu des usages distincts des différents programmes et permet de réduire au strict nécessaire le volume chauffé.

Avec une hauteur tenue sous les 11 mètres selon les normes ADA, l'édifice conserve le statut de bâtiment de faible hauteur, empêchant la conception, notamment pour sa structure, la terrasse et le dimensionnement des façades collantes.

La modularité du système constructif basé sur le cadre de l'existant (3 mètres) permet une grande souplesse de conception et assure le rôle du bâtiment futur avec une déconstruction rationnelle. Les tubes de la toiture existante pourront être réutilisés pour les aménagements extérieurs, et les appareils sanitaires conservés.

#### Système constructif Un système rationnel et durable

L'usage de béton est limité au strict nécessaire : pour les fondations punctuelles de la terrasse, dalle de répartition entre le niveau 1 et l'existant, et la garde d'encadrement assurant le contreventement avec les éléments plans des façades.

La réalisation de l'ouvrage existant nécessite une vérification de la capacité portante des fondations. Des renforcements en sous-sol pourraient être envisagés avec des micropieux qui limitent les interventions sur la structure existante.

Pour les niveaux supérieurs, une construction en ossature bois permet d'alléger les charges sur la structure existante tout en permettant un montage rapide et modulaire. Les poutres en bois, engainées dans les salles polyvalentes, permettent de franchir la portée de 10 m sur la largeur de l'existant.

La structure de la terrasse est dimensionnée afin d'accueillir toutes les activités envisagées. Elle s'appuie sur la rigole du bâtiment et est stabilisée par des contreventements horizontaux dans l'épaisseur du plancher. Les éléments les plus exposés, contre-toit et escalier, sont en métal afin de garantir leur durabilité dans le temps.

#### Matériaux & Stratégie thermique

Afin de conserver les façades du bâtiment existant, un doublage avec isolation intérieure est mis en place. Pour l'existant au rez-de-chaussée, un double mur en briques de terre cuite (type terracotta) est proposé, entrant en dialogue avec les autres matériaux.

Aux étages, l'isolation en fibres de bois et les poutres de liège « à la fois isolantes et renforts » offrent une identité écologique forte et offrent une solution d'isolation dans le processus de projet. Le liège, apprécié pour ses qualités thermiques, hygroscopiques et acoustiques, peut aussi être utilisé comme matériau d'appoint dans les salles polyvalentes.

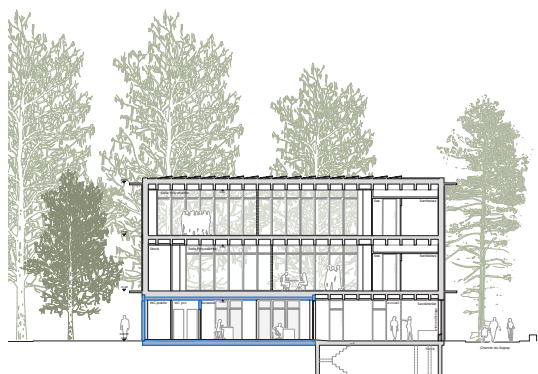
Tous les murs sont protégés par des avant-toits afin de garantir leur durabilité dans le temps. Des stores fixes sur les parties vitrées viennent compléter le dispositif thermique.

L'expression de la forme actuelle en bois et des façades en liège confèrent ainsi une identité propre à la maison de quartier, nouveau lieu facilement identifiable pour tous les habitants et habitantes du quartier.

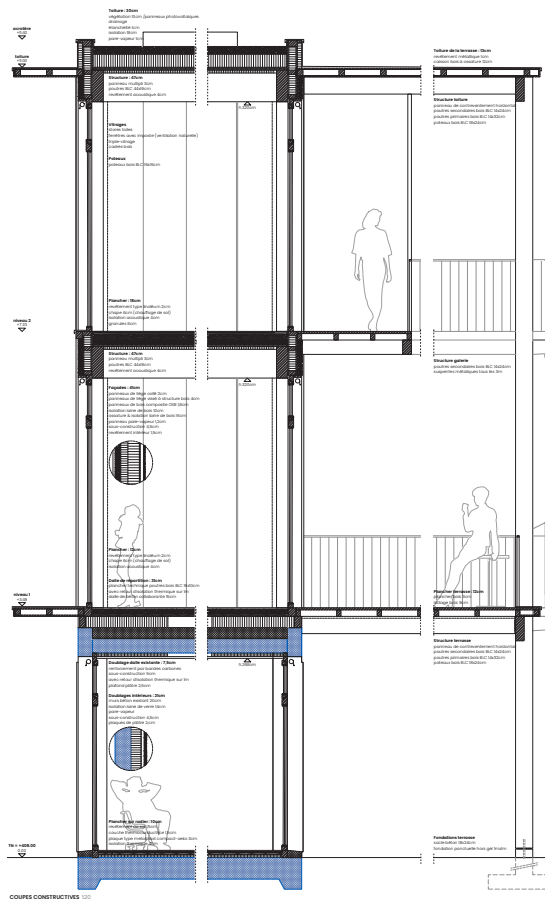
MATÉRIAUX DÉFINIS EXISTANT, TERRE & LIÈGE



COUPE TRANSVERSALE 100



COUPE LONGITUDINALE 100



COUPES CONSTRUCTIVES 100



## TROIS HORIZONS

### Projet n°10

#### 4<sup>ème</sup> Prix

In\_OUT  
ARCHITECTURE  
SARL

*M. Cathrin Trebeljahr*

*Mme Gemma Guinovart*

*Mme Zoé Thuillier*

*M. Théo Thiollet*

*Mme Ruth Diaz*

*M. Wenqian Zhu*

&

Polyscope  
Consulting SA

*M. Johannes Natterer*

Le projet « Trois horizons » s'insère sur le site de manière volontairement minimale. Le choix d'une fragmentation du programme en trois volumes distincts, de hauteurs différenciées, est apprécié par le jury pour sa capacité à réduire l'impact bâti. L'implantation du bâtiment évite toute proximité excessive à la noue, traduisant une volonté de préservation des éléments paysagers existants. Cependant, l'extension du bâtiment existant, accueillant la salle polyvalente au rez-de-chaussée, rompt ponctuellement la limite forestière et soulève des interrogations d'ordre réglementaire.

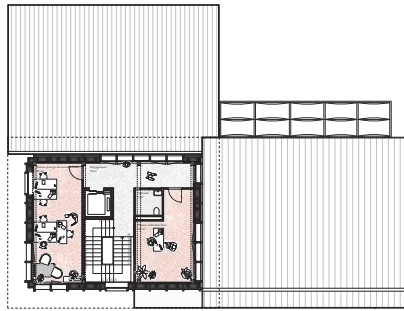
La répartition programmatique est jugée claire et cohérente. La position des bureaux aux étages permet de libérer le rez-de-chaussée pour les espaces communs, ouverts sur le quartier, affirmant ainsi le caractère public de l'équipement. Le jury apprécie particulièrement la position de l'entrée ainsi que le passage traversant, en lien avec la terrasse, qui constitue un dispositif spatial pertinent. Toutefois, la position du secrétariat dans cet espace apparaît trop contrainte par cette circulation et questionne sur l'organisation et la surface des espaces d'accueil. Certaines surfaces du programme sont jugées inférieures aux besoins identifiés dans le cahier des charges.

L'expression des façades est jugée pertinente et en adéquation avec une démarche durable qui tend vers le confort intérieur à travers une enveloppe performante et l'attention aux protections solaires. Néanmoins, la relation au bâtiment existant semble peu valorisée dans le projet et manque d'un véritable dialogue architectural. Par ailleurs, le premier volume perceptible depuis l'entrée, accueillant les sanitaires et les locaux de stockage, est perçu comme trop fermé et peu invitant.

Si certains aspects du projet interrogent quant à l'expression architecturale d'un équipement public et à la générosité attendue pour une maison de quartier destinée à un public large et intergénérationnel, le jury souligne néanmoins la qualité et la démarche constructive portée par « Trois horizons ». Le soin apporté au choix des matérialités et teintes, la logique des solutions programmatiques et la maîtrise des principes constructifs témoignent d'un projet abouti et cohérent.



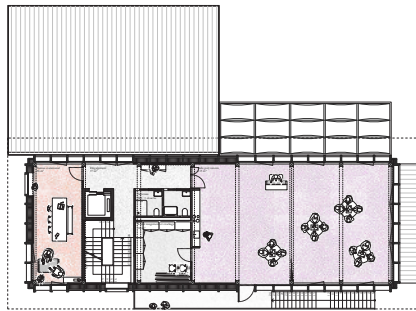




Plan R+2 - 1/100



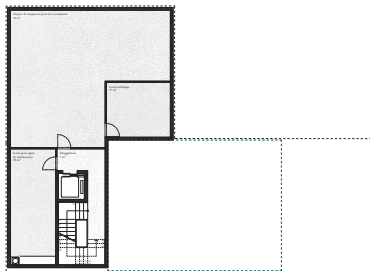
Façade nord-ouest, à la lisière de la forêt - maquette 1/50



Plan R+1 - 1/100



Vue depuis l'esplanade du bassin - maquette 1/50



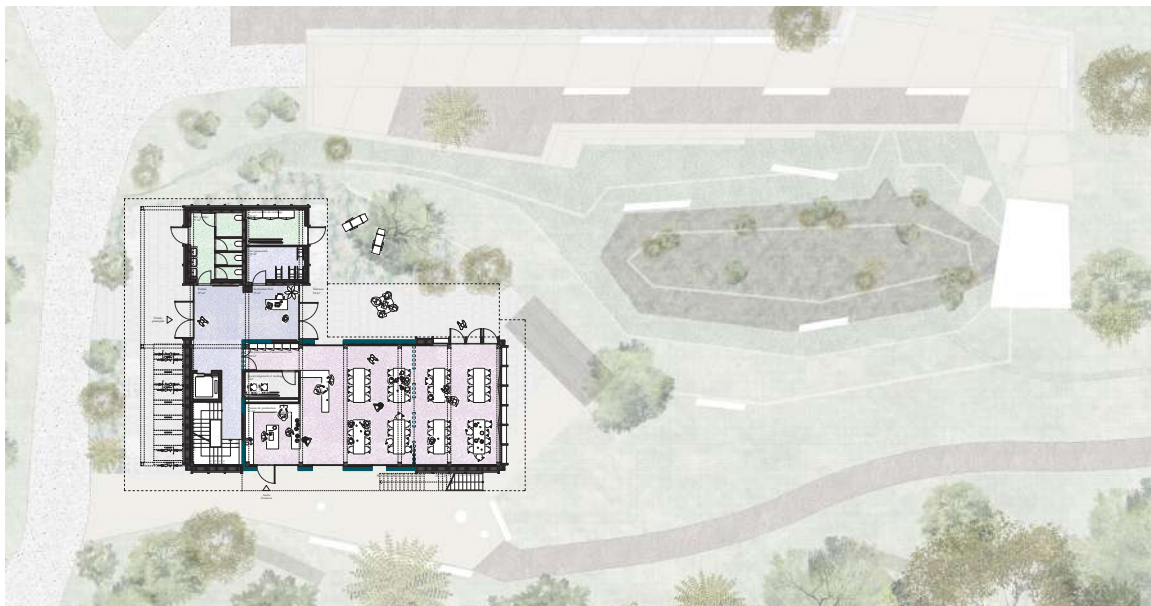
Plan R-1 - 1/100



Façade sud-ouest - maquette 1/50



Façade nord-est - maquette 1/50



Rez-de-chaussée - 1/100





## **PUBLIC SQUARE**

### **Projet n°25**

#### **5<sup>ème</sup> Prix**

Junod  
Architectes Sàrl

*M. Yann Junod*

&

co-struct SA

*M. Fabrice Meylan*

Le projet « Public Square » séduit d’emblée par la compacité de sa proposition. Le volume proposé, clair et ramassé, limite l’emprise au sol et ménage un retrait mesuré vis-à-vis de la noue existante. Cette posture témoigne d’une attention au site et d’une volonté de préserver les qualités paysagères en place. La conservation presque intacte du bâtiment existant est également appréciée dans son intention. Le projet s’inscrit dans une logique de continuité plutôt que de rupture, valorisant le socle existant comme point de départ d’une extension maîtrisée.

Le respect des surfaces programmatiques demandées est globalement assuré et la répartition des fonctions apparaît cohérente. La réalisation d’une maquette physique, illustrée sur les planches, mérite d’être saluée. Elle démontre un engagement dans la représentation du projet et une volonté de matérialiser la volumétrie. Toutefois, le faible niveau de détail et l’absence de textures ou d’indications fines sur cette maquette rendent la projection des ambiances et des usages plus difficiles. Cet outil, pourtant pertinent, peine à soutenir pleinement la compréhension du projet.

Le jury exprime en revanche des réserves concernant le sous-sol de grande ampleur proposé. Partiellement réalisé en sous-œuvre de l’existant et implanté à proximité de la noue, il introduit une complexité constructive significative. Si, en plan, le maintien de l’existant apparaît presque intact, la réalité technique d’une reprise en sous-œuvre constitue un exercice délicat et risqué. Cette intervention lourde affaiblit en partie le sens même de la conservation affichée et questionne la cohérence entre intention et mise en œuvre.

Plus largement, le projet aurait bénéficié d’un développement plus approfondi. Certaines décisions structurelles et techniques paraissent encore sous-développées au regard des attentes du jury et donnent le sentiment qu’un temps supplémentaire aurait permis d’affiner et de consolider la proposition. L’absence d’un véritable projet de façade renforce cette impression d’inachèvement. L’expression architecturale reste en retrait et peine à affirmer clairement le caractère public attendu d’une maison de quartier.

La relation intérieur-extérieur apparaît également peu développée. Si le volume est compact et correctement positionné, les dispositifs spatiaux permettant de créer une véritable continuité avec les espaces extérieurs ne sont pas pleinement convaincants. La générosité attendue pour un équipement public ouvert sur son quartier n’est pas totalement perceptible dans la proposition actuelle.

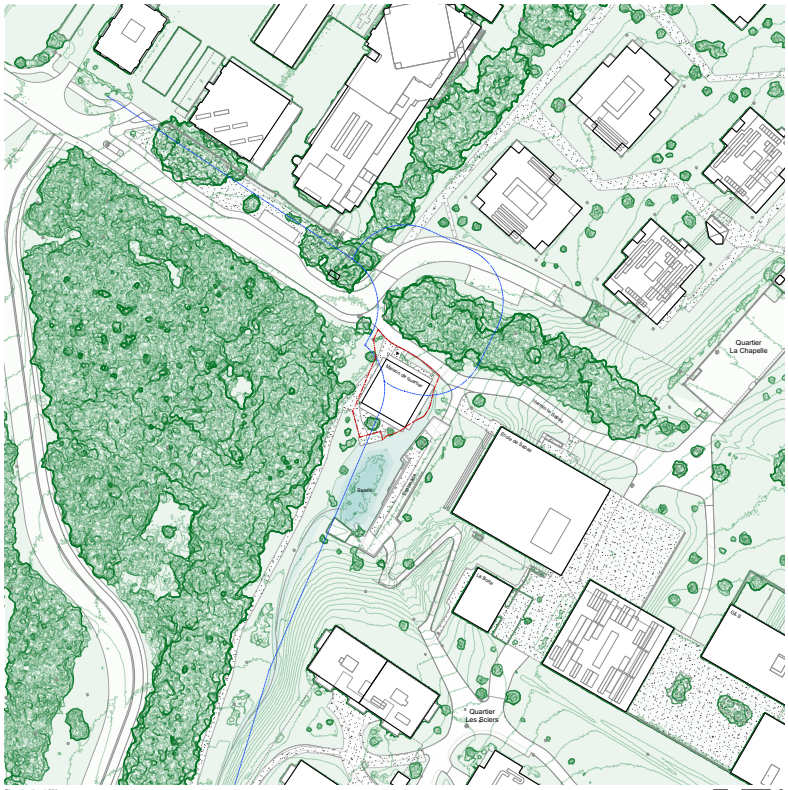
En définitive, « Public Square » présente des qualités indéniables : compacité, respect du programme, posture mesurée vis-à-vis du site et intention louable de conserver l’existant. Toutefois, les choix liés au sous-sol et aux reprises en sous-œuvre, ainsi qu’un manque de maturation constructive et d’affirmation architecturale, conduisent à une proposition qui, bien que cohérente, semble ne pas avoir atteint son plein potentiel au stade du concours.



**PUBLIC SQUARE** est un lieu d'ouverture et d'échange, un équipement public visant la sobriété, la circularité et l'économie de moyen. La nouvelle maison de quartier est le symbole d'une ville qui se transforme et évolue, qui expérimente avec des matériaux et des techniques nouvelles et qui donne une valeur à la substance bâtie existante.

D'un construction en matériaux simple et robuste, la maison de quartier s'affiche néanmoins par sa légèreté et son ouverture sur le paysage environnant. Conçue comme une plateforme pour la vie publique, elle rayonne par la générosité de ses espaces et se réinvente sans cesse grâce à son grand potentiel d'appropriation.

**PUBLIC SQUARE** s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, passant par la réduction des déchets de construction et l'économie des moyens et des matériaux mis en œuvre sur l'ensemble de son cycle de vie. Construit principalement en bois, l'ensemble du bâtiment peut être préfabriqué et assemblé rapidement sur site, sous-sol inclus, permettant une réduction significative de la durée du chantier.



**Implantation et accès**  
Le site de la nouvelle maison de quartier se situe au croisement de différentes structures urbaines et territoriales structurantes pour le quartier. Le projet embrasse cette position charnière entre forêt et nouvelle urbanité, à proximité immédiate des principaux équipements publics du Sappay.

Plusieurs axes existants définissent les flux de mobilités : deux, notamment en liaison de forêt face au quartier des Scières et du centre-ville (le long du quartier de la Chapelle). La position stratégique de l'ancienne maison des jardins familiaux, à la croisée des deux communes et à l'entrée du quartier fait de cette nouvelle maison de quartier un véritable point d'ancrage et un noyau.

La nouvelle maison de quartier se positionne en léger retrait de la route (chemin de Sappay), laissant respirer cette voie d'accès importante et conservant une perspective ouverte sur le quartier en surplomb. L'entrée principale de la Maison de Quartier se fait très naturellement dans l'angle nord bénéficiant d'une forte visibilité d'une avenue d'accès depuis le chemin de Sappay et le chemin pédestrien en forêt.

Le bâtiment a caractère résolument public, s'ouvre de toutes parts et s'affiche comme le point de référence et de rencontre du quartier. Un lieu où l'on voit et où l'on se voit, lieu social et associatif, et où chacun est accueilli et invité à participer.

**Paysage**  
La nouvelle maison de quartier cherche à profiter et à mettre en valeur le paysage environnant exceptionnel. Le projet propose un volume compact et une architecture légère qui s'intègre harmonieusement dans son contexte paysager, tout en offrant aux espaces intérieurs une vue généreuse sur ces aménagements.

Grâce à son implantation, le projet permet la conservation quasi intégrale des aménagements paysagers réalisés récemment entre la maison des jardins familiaux et la forêt. La placette offre tout ainsi que le deck en bois restent inchangés. Certains des jeunes arbres se trouvant dans l'emprise de l'extension sont transplantés du côté du bassin pour donner de l'ombre supplémentaire à la nouvelle terrasse, située face au bassin de rétention.

**Concept architectural**  
Le projet propose la coexistence de la maison des jardins familiaux, une bâtisse modeste et brute, qui devient le socle d'une nouvelle maison de quartier ouverte, inclusive et évolutive.

La stratégie est celle d'une extension, verticale et horizontale, de la structure existante, puis de l'habillage de ce squelette hybride. Dans la lignée des bâtiments publics du Sappay, la nouvelle Faser s'exprime comme un volume simple et compact. Cependant, sa projection vers l'extérieur, sa légèreté visuelle et le dynamisme subtil de sa façade lui confère une identité propre et la présence marquante d'un lieu symbolique fort.

Le projet prend à son profit la modularité rigide de la structure en béton existante et la complète tout en générant des espaces généreux et flexibles et réversibles. La trame structurelle permet une grande liberté de partition et une variété d'appropriation pour tous les types d'utilisateurs et de scénarios.

**Organisation programmatique et exploitation**  
La facilité d'exploitation et d'accès se trouve au centre des

**priorité de la nouvelle Maison de Quartier.**  
Dans une empreinte au sol réduite et un volume compact, le bâtiment est organisé sur deux niveaux hors sols et répartit l'ensemble des espaces et des fonctions de manière claire et lisible pour tous les utilisateurs.

**Entrée**  
Un espace d'entrée généreux en double hauteur contient les distributions verticales. Orientement face à l'espace d'entrée se situe le socle existant, l'interface d'accueil et la tour de contrôle du bâtiment. Cet espace d'entrée et de circulation sur deux niveaux relie toutes les fonctions publiques du bâtiment et constitue le carrefour de tous les utilisateurs, favorisant les rencontres formelles et informelles.

**Salles polyvalentes**  
À chaque étage, les différents utilisateurs accèdent directement aux deux salles polyvalentes depuis le hall. Les deux salles polyvalentes sont divisibles, chaque module bénéficiant d'un accès séparé. Chaque salle profite d'une double orientation, alors que dans leur configuration existante, les salles s'ouvrent sur trois côtés : en direction du bassin, de l'espérance et de la forêt, ainsi que du chemin du Sappay.

**Services**  
Le hall d'entrée-entrée et les deux salles principales se situent dans les grands espaces de la nouvelle extension. Le reste du programme est agencé face à la forêt, dans la structure existante (secrétariat, cuisine, wc et stockage). Les bureaux forment un groupe d'espaces autonomes face à la forêt.

Les wc, les espaces de stockage et la cuisine de production sont tous intégrés dans le volume en béton existant, ou dans un volume central de service au premier étage. La cuisine est accessible directement depuis la salle polyvalente ou depuis la placette, au nord du bâtiment, facilitant notamment les livraisons.

Au-delà d'une répartition programmatique claire et des accès directs, la promenade à chaque étage, des espaces d'activités et leurs espaces de services (stockage, mobilier, etc) facilitent l'exploitation et la souplesse d'usage de la maison de quartier.

**Structure et construction**  
Le projet propose un principe simple pour l'extension du volume existant. Le système modulaire est composé d'une structure primaire en bois prenant appui sur la structure existante en béton. Suivant le rythme de cette dernière, les sommiers sont agencés selon un entre-axe de 4m.

Le système est contreventé latéralement par des membrures diagonales et la nouvelle cage d'ascenseur, construite en murs CLT.

Les planchers sont composés de modules bois-terme, et le sous-sol est construit entièrement en bois. L'ensemble du bâtiment peut ainsi être préfabriqué et assemblé rapidement sur site, sous-sol inclus, permettant une réduction significative de la durée du chantier.

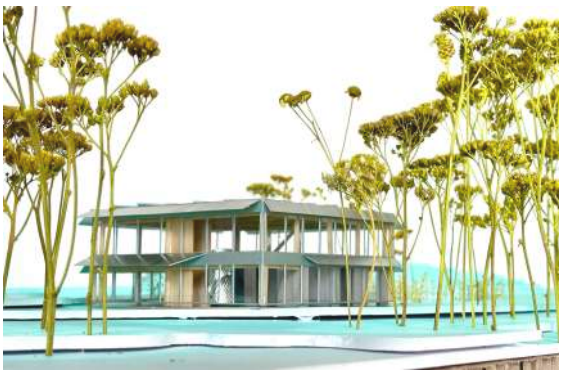
**Économie circulaire et réemploi**  
**PUBLIC SQUARE** s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, passant par la réduction des déchets de construction et l'économie des moyens et des matériaux mis en œuvre sur l'ensemble de son cycle de vie.

La construction existante est conservée quasi intégralement et intégrée comme "sa fourmi" dans une nouvelle enveloppe. Cette structure en béton (murs et plancher) est réutilisée comme une coquille portante, un socle sur laquelle une structure vient s'ancrer.

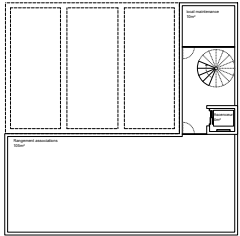
Initialement non isolé ou chauffé, le volume existant en béton bénéficie de l'apport d'une nouvelle enveloppe thermique en façade. Les sols, eux, sont isolés par l'intérieur afin de minimiser les pertes thermiques. Certains morceaux de murs en béton non porteurs (p.ex.



Point de vue (amorce K)



Arrivée par le nord via le chemin de Sappay



Plan du sous-sol 1:100







Nouvelle enveloppe



Extension structurelle

allège de fenêtre) sont réutilisés comme « seuils-rampe » pour donner accès aux portes du rez de chaussées. Également réutilisés par l'isolation au sol. Finalement, les murs de partitions démolis (lacs, notamment) sont concédés sur site et réutilisés comme remplissage.

#### Matériaux et environnement

La nouvelle maison de quartier mise sur les matériaux bruts, et biosourcés, non seulement vertueux pour l'environnement, mais également vecteurs de confort d'isolation et de convivialité. Elle est constituée principalement de matériaux recyclables et renouvelables tels que le bois et la terre, sous différentes formes, tous sourcés localement.

La structure principale est constituée de sommiers et poteaux en hêtre, alors que les planchers sont en bois et hourdis de terre. Les planchers modulaires peuvent être assemblés en usine ou à proximité du site. L'ensemble des structures bois seront d'origine suisse et la terre des planchers résultera du matériau d'excavation locale (potentiellement même celle du chantier, si la composition est appropriée).

L'extension du bâtiment se passe entièrement de béton, les chapes étant réalisées en béton-terre (terre coulée), et le sous-sol en bois. Ce dernier a non seulement l'avantage de stocker du CO2 plutôt que d'en produire d'énormes quantités mais il permet également de réduire drastiquement le temps de construction nécessaire.

L'empreinte carbone est ainsi réduite à son minimum. La production d'énergie grise et de déchets, sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment est elle aussi minimisée, voire négative.

#### Structure et construction

Le projet propose un principe simple pour l'extension du volume existant. Le système modulaire est composé d'une structure primaire en bois prenant appui sur la structure existante en béton. Suivant le rythme de cette dernière, les sommiers sont agencés selon un entre-axe de 4m.

Le système est contreventé latéralement par des membrures diagonales et la nouvelle cage d'ascenseur, construite en murs CLT.

Les planchers sont composés de modules bois-terre, et le sous-sol est construit entièrement en bois. L'ensemble du bâtiment peut ainsi être préfabriqué et assemblé rapidement sur site, sous-sol inclus, permettant une réduction significative de la durée du chantier.

#### Économie circulaire et réemploi

PUBLIC SQUARE s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, passant par la réduction des déchets de construction et l'économie des moyens et des matériaux mis en œuvre sur l'ensemble de son cycle de vie.

La construction existante est conservée quasi intégralement et intégrée comme « le fond » dans une nouvelle enveloppe. Cette structure en béton (murs et plancher) sont réutilisés comme une coquille portante, un socle sur laquelle une structure vient s'ancrer.

#### Matériaux et environnement

La nouvelle maison de quartier mise sur les matériaux bruts, et biosourcés, non seulement vertueux pour l'environnement, mais également vecteurs de confort d'isolation et de convivialité. Elle est constituée principalement de matériaux recyclables et renouvelables tels que le bois et la terre, sous différentes formes, tous sourcés localement.

La structure principale est constituée de sommiers et poteaux en hêtre, alors que les planchers sont en bois et hourdis de terre. Les planchers modulaires peuvent être assemblés en usine ou à proximité du site. L'ensemble des structures bois seront d'origine suisse et la terre des planchers résultera du matériau d'excavation locale (potentiellement même celle du chantier, si la composition est appropriée).

L'extension du bâtiment se passe entièrement de béton, les chapes étant réalisées en béton-terre (terre coulée), et le sous-sol en bois. Ce dernier a non seulement l'avantage de stocker du CO2 plutôt que d'en produire d'énormes quantités mais il permet également de réduire drastiquement le temps de construction nécessaire.

L'empreinte carbone est ainsi réduite à son minimum. La production d'énergie grise et de déchets, sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment est elle aussi minimisée, voire négative.

#### Concept climat et énergie

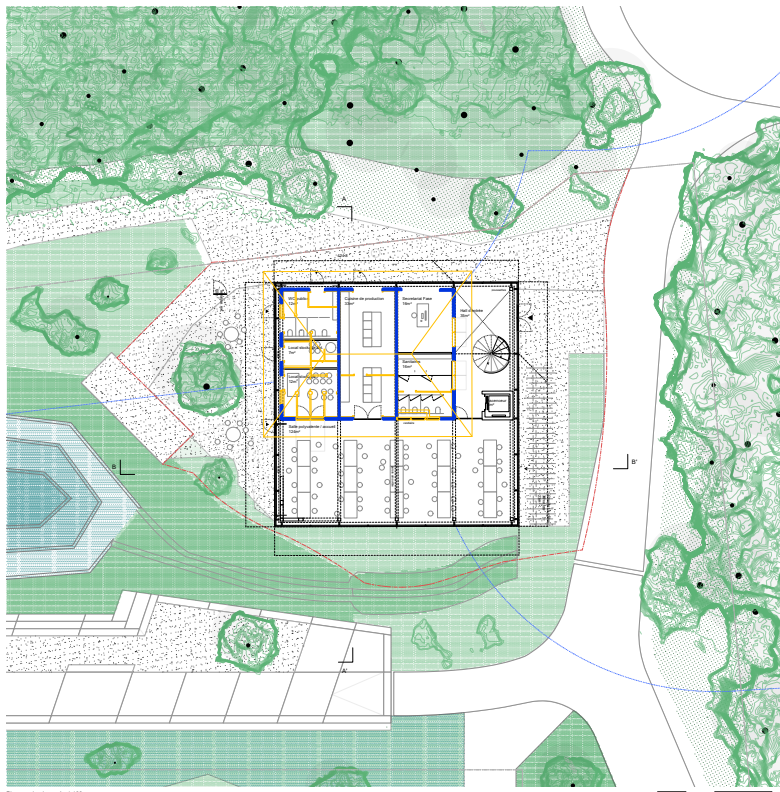
Le bâtiment est conçu pour offrir le meilleur confort à ses utilisateurs par des moyens simples et en réduisant la consommation de ressources (et les coûts) à l'exploitation et à l'entretien.

Il met en œuvre des principes bioclimatiques pour optimiser les gains solaires passifs en saison de chauffe (facades vitrées, masses thermiques accessibles) et protéger de la surchauffe estivale (brises soleil, protection solaire efficace, ventilation naturelle et rafraîchissement nocturne).

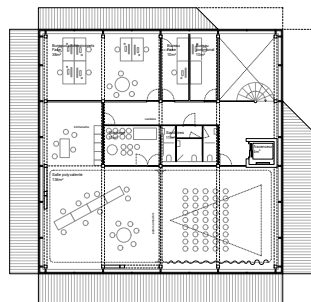
Le projet maximise l'inertie thermique du bâtiment, grâce à l'activation du volume en béton existant ainsi qu'aux planchers et chapes en terre. Ces masses thermiques aisément accessibles, contribuent au réchauffement journalier et saisonnier garantissant en toute saison un confort optimal et constant, ainsi qu'à la réduction des besoins en chauffage et refroidissement.

La toiture plate est mise à profit par la rétention d'eau de pluie ainsi qu'à la production photovoltaïque.

#### Diagrammes programmatiques



Plan rez-de-chaussée 1:100



Plan du premier étage 1:100



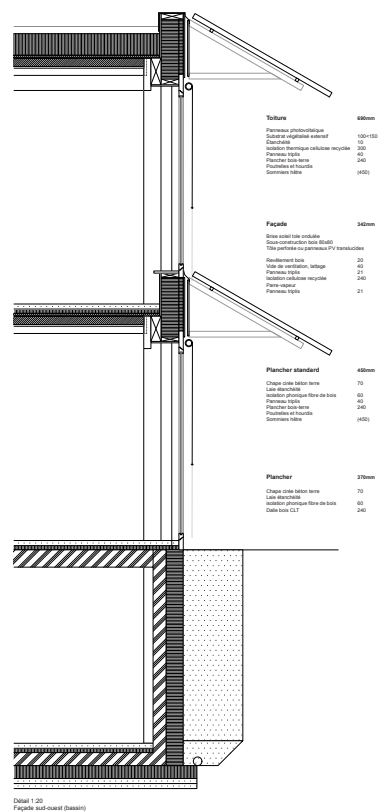
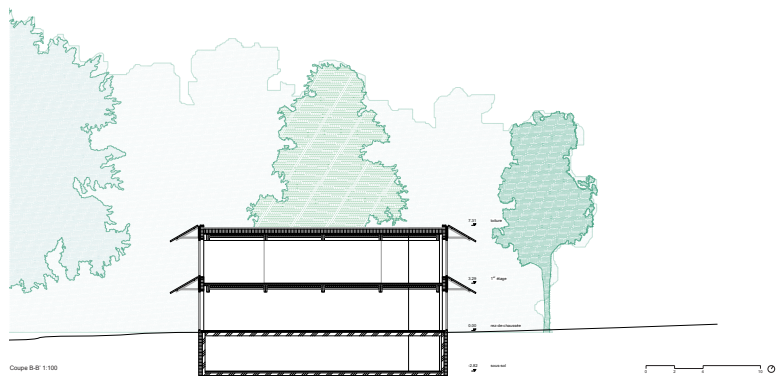
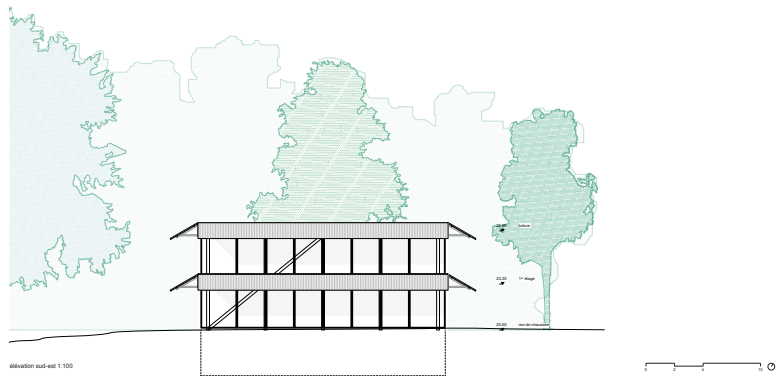
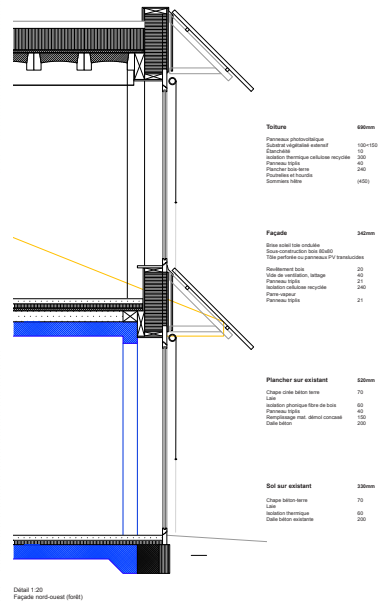
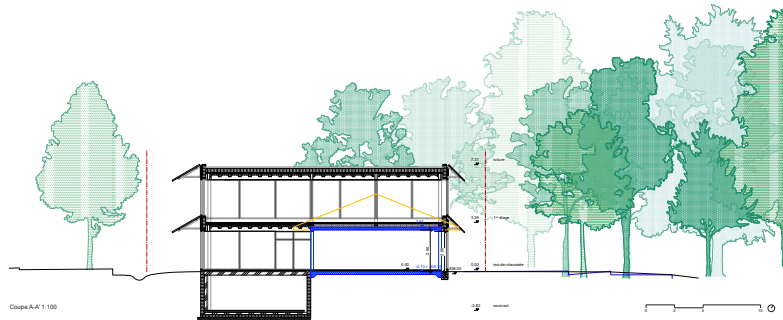
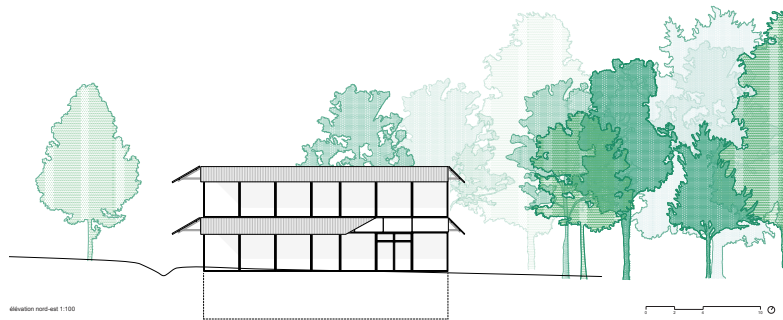
Hering & de Meuron, 'Hortus', Allschwil, 2020



Hering & de Meuron, 'Hortus', Allschwil, 2020



Sous-sol en bois préfabriqué type 'Timber' de Tim-Balac



## **DON'T LET ME DOWN**

### **Projet n°23**

#### **Mention**

Brena Brenas  
Mora Millan

*Mme Giulia Brena*

*M. Pablo Brenas*

*Mme Laura Millan*

*M. Dionisio Mora*

&

Société  
cooperative  
2401

*M. Guillaume Joly*

L'approche singulière développée par le projet « Don't let me down » est saluée par le jury. Le choix de valoriser le bâti existant en le plaçant au cœur du dispositif de la future maison de quartier témoigne d'une attitude à la fois engagée et sensible vis-à-vis de l'ancienne maison des jardins familiaux. L'existant n'est pas perçu comme une contrainte, mais bien comme une qualité intrinsèque et le point de départ d'une nouvelle proposition architecturale.

La nouvelle identité proposée apparaît lisible et cohérente. Le principe de façade, notamment par l'usage de vitrages à guillotine est apprécié pour sa capacité à estomper les limites entre intérieur et extérieur, conférant à la maison de quartier un caractère ouvert et accueillant.

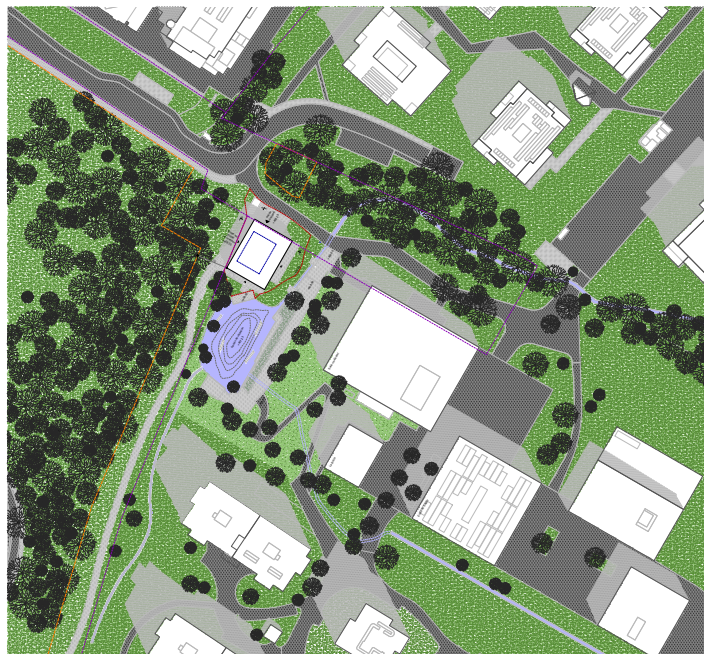
Le renoncement à la création d'un sous-sol, compensé par l'aménagement d'un entresol destiné aux besoins de stockage et aux locaux techniques, est relevé comme une solution pertinente. Cette option est jugée respectueuse tant de l'impact du bâtiment sur son environnement que des enjeux économiques du projet.

En revanche, l'implantation du projet, bien que compacte, s'affranchit de la limite imposée par la lisière forestière. Ce choix fragilise la proposition sur le plan réglementaire, la rendant juridiquement délicate et difficilement acceptable aux yeux du jury.

Si le jury se montre globalement séduit par la démarche architecturale, il exprime toutefois des réserves quant à l'usage de la salle polyvalente. La morphologie en L de cet espace induit des contraintes fonctionnelles importantes : en configuration fermée, l'étroitesse et la géométrie de la salle apparaissent trop restrictives. Une fois déduites les surfaces nécessaires à la circulation ainsi que les accès aux espaces servants situés au cœur du projet, la salle polyvalente du rez-de-chaussée ne répond plus aux exigences fonctionnelles essentielles de ses futurs utilisateurs.

Par ailleurs, l'hypothèse consistant à considérer le secrétariat, les bureaux de la FASE et le bureau communal comme des extensions potentielles des espaces polyvalents est jugée peu réaliste et n'est pas retenue par le jury.





PLAN MASSE - 1:500

**L'ANCIENNE MAISON DES JARDINS FAMILIAUX (AMJF) COMME CŒUR DU QUARTIER**  
 Le bâtiment existant possède des qualités intrinsèques qui justifient sa conservation : une structure portante, des volumes sobres, des cheminées et toitures d'inspiration traditionnelle. Une nouvelle présence en béton armé qui permet la pérennité d'une architecture légère, s'insère dans le tissu existant sans le dénaturer. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

**ARTICULER LES LIGNES DU PAYSAGE : BASSIN ET LISIÈRES**  
 Afin de réconcilier les constructions et une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

**RELIER DEUX QUARTIERS**  
 Le projet envisage la construction d'une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

**IMPLANTATION PONCTUELLE : LIBÉRER LE SOL**  
 Le projet envisage la construction d'une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

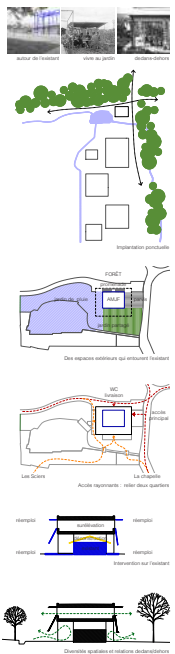
**SIGNAL DANS LE PAYSAGE**  
 Le projet envisage la construction d'une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

**ACCÈS RATIONNELS**  
 Le projet envisage la construction d'une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

**UN LIEU DE RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNEL**  
 Le projet envisage la construction d'une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

**FLUENTIELLE ET ÉVOLUTIVE**  
 Le projet envisage la construction d'une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.

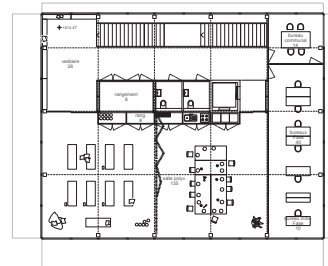
**ACCUEILLIR LES PAYSAGES**  
 Le projet envisage la construction d'une zone forestière, mais aussi de créer un lien entre les deux nouveaux quartiers résidentiels, le site joue un rôle de transition spatiale. L'habitat est ainsi organisé en fonction de la topographie et du paysage. Le bassin de circulation au cœur du site crée un espace et un lien. Le projet propose une nouvelle organisation spatiale qui réorganise le tissu existant et crée un lien entre les deux quartiers. Le projet envisage la construction moderne comme une véritable opportunité pour réactualiser le bâtiment existant à l'aune de la nouvelle conception de l'habitat. Les volumes sont donc réorganisés et réinterprétés. La volonté du projet est celle de concevoir la maison collective pour créer un lieu d'échange intergénérationnel au sein du quartier.



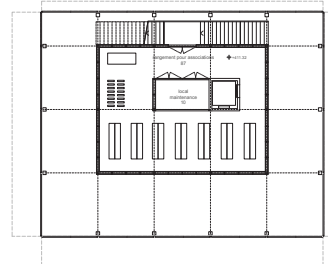
L'ancienne maison des jardins familiaux (AMJF) est le cœur du projet. En effet, les volumes sont reliés dans l'axe nord-sud, et la construction historique redonne la façade de la maison de quartier.



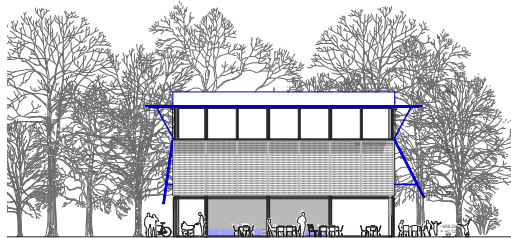
PLAN REC - 1:100



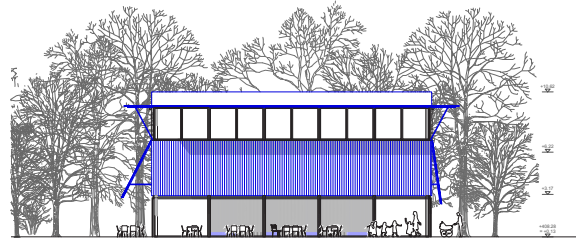
PLAN VER ETAGE - 1:100



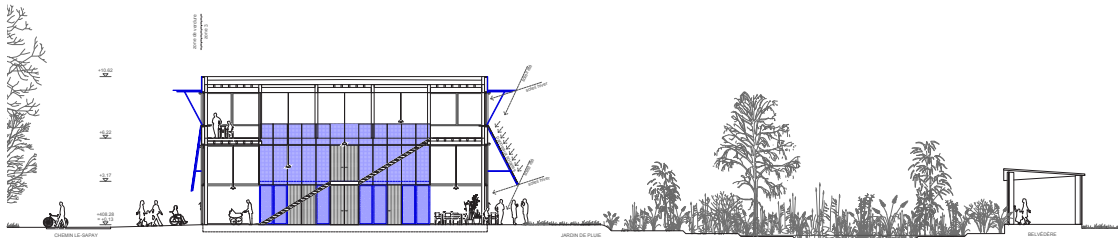
PLAN ENTREE SOL - 1:100



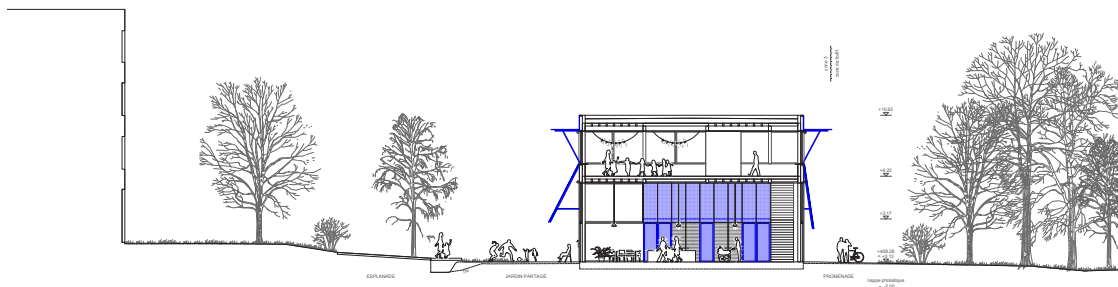
FACADE SUD-OUEST - 1:100



FACADE SUD-EST - 1:100



COUPE LONGITUDINALE AA - 1:100



COUPE TRANSVERSALE BB - 1:100

Concours La Chapelle-Les Sciers - Maison de Quartier

Don't let me down ☐





Don't let me down ☐ ☐ ☒

